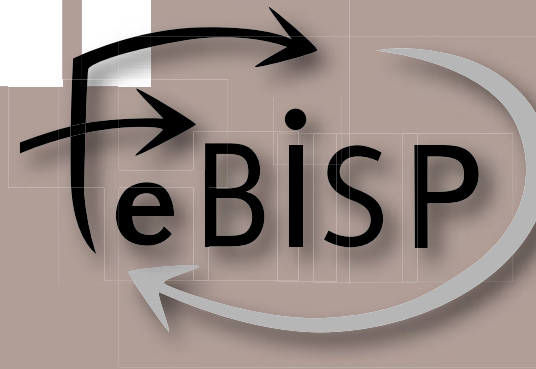


# L'insertion

DU 15 NOVEMBRE 2008 AU 25 MARS 2009 • N°79



Belgique – België  
P.P.  
1190 Bruxelles 19  
1/17120

N° d'agrégation : P 204081

Bureau de dépôt  
1190 Bruxelles 19

## Le Memorandum 2009 de la FeBISP pour les élections régionales

LE MAGAZINE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE  
ET DE L'ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION À BRUXELLES



Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

**L'insertion** est la revue de la FeBISP

(Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion)

Trimestriel, ne paraît pas en juillet - août

Editeur responsable : Gabriel Maissin

## La FeBISP

Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 boîte 4 – B1000 Bruxelles

Tél : 02 537 72 04 - fax 02 537 84 04 - [secretariat@febisp.be](mailto:secretariat@febisp.be)

<http://www.febisp.be>

## L'équipe de la FeBISP

Gabriel Maissin, administrateur délégué / [maissin@febisp.be](mailto:maissin@febisp.be)

Delphine Libert, secrétaire de direction / [secretariat@febisp.be](mailto:secretariat@febisp.be)

Valérie Dancart, assistante administrative et financière / [dancart@febisp.be](mailto:dancart@febisp.be)

Pierre-Alain Gerbeaux, coordinateur ISP / [gerbeaux@febisp.be](mailto:gerbeaux@febisp.be)

Tatiana Vial Grösser, attachée relations publiques et information / [vial@febisp.be](mailto:vial@febisp.be)

Jonathan Lesceux, remplaçant temporaire de Tatiana Vial Grösser / [lesceux@febisp.be](mailto:lesceux@febisp.be)

Michèle Hubin, attachée relations collectives de travail / [hubin@febisp.be](mailto:hubin@febisp.be)

Delphine Huybrecht, attachée économie sociale / [huybrecht@febisp.be](mailto:huybrecht@febisp.be)

Ana Teixeira, attachée formation professionnelle / [teixeira@febisp.be](mailto:teixeira@febisp.be)

Impression : CF2M – Rue Berthelot 114-116 – B1190 Bruxelles

Tél : 02 538 01 92

Avec le soutien de la Commission communautaire française, du Fonds social européen et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale



## Sommaire

### 3 Édito

4 **En bref** : « L'Ordonnance Missions Locales » est devenue réalité ; Le conventionnement 2009 Actiris-OISP dans l'air du temps : maussade ; Nouveau groupe de travail sur les fins de carrières ; Emissions radio pour demandeurs d'emploi ; Activation et Insertion, la FeBISP prend position

5 **Sur le vif** : 2012, en route pour la régularisation du dispositif ISP

7 **Sur le vif** : Le Vade-mecum de l'insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise

9 **Sur le vif** : Les défis du chômage et de la formation en Région de Bruxelles-Capitale

10 **Lu, vu, entendu** : L'accueil des Primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale ; Acte du séminaire « Primo-arrivants, quels débouchés vers l'emploi » ; Le nouveau livre du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion Sociale ; « Femme précarisée et formation socioprofessionnelle »

### 11 Dossier : Le Memorandum de la FeBISP pour les élections régionales de 2009

22 **Brèves de nos membres** : Bienvenue au nouveau directeur de l'ISPAT ; Le nouveau Kit repas équitable et biodégradable de Service ARPALJE ; Décès de Rudi Gits ; La campagne du Piment pour les places en crèche ; Anniversaire de la Mission Locale de Molenbeek

23 **Rencontre avec** : La Pédagothèque

25 **Reportage** : L'économie sociale d'insertion à l'Espace Malibrant

28 **Allo, Bruxelles ? Allo, la Terre ?** : Aux tartes du potager schaarbeekois

29 **Le coin de l'employeur** : En 2009, on se forme... bien plus qu'une résolution de l'an neuf, tout un programme

30 **Réseautage FeBISP** : Pétition pour une régularisation juste des sans-papiers ; Inauguration de l'EPN de Saint-Josse ; Etats généraux de la société civile ; La CENM change de nom et d'adresse ; L'UFENM change de nom ; La CBENM-BCSPO change d'adresse ; Fobagra déménagement ; Les 10 ans du Maribel social ; Le rapport d'activités de la COCOF fait peau neuve ; Colloque sur les 20 ans de la Région de Bruxelles-Capitale ;

32 **Agenda** : La journée d'étude 2009 de la FeBISP

Dans une région déjà durement touchée par le chômage et avec la crise économique qui a commencé à frapper, le nombre de Bruxellois sans emploi risque d'exploser au cours des prochains mois ! Or, comme le « *Sur le vif* » « *Les défis du chômage et de la formation en Région de Bruxelles-Capitale* » le rappelle, le chômage touche particulièrement les jeunes et les peu qualifiés à Bruxelles. C'est pourquoi, aucune politique de lutte contre le chômage ne peut faire l'économie d'une attention particulière pour ces demandeurs d'emploi qui constituent réellement le noeud du problème dans notre Région. Dans ce contexte, le soutien aux opérateurs d'insertion socioprofessionnelle qui s'adressent spécifiquement à ce public problématique doit continuer à être une priorité politique. Pourtant, à ce niveau les pouvoirs publics peuvent faire beaucoup mieux !

Certes, le nombre de places en formation a augmenté mais la politique d'activation a aussi poussé beaucoup plus de demandeurs d'emploi vers les OISP d'où une insuffisance de moyens. Certes, le partenariat Actiris-OISP a été réformé, mais trop tard pour être suffisamment opérationnel afin d'affronter la période difficile qui s'annonce. Certes, l'Ordonnance sur les Missions Locales a été adoptée, mais seulement à quelques mois de la fin de la législature, d'où une mise en oeuvre concrète loin d'être effective. Certes, le préfinancement FSE pour les OISP a été mis en place... mais sa rapidité laisse fortement à désirer. Certes, le budget consacré à l'économie sociale d'insertion a augmenté mais reste encore insuffisant pour financer l'application de la politique de soutien à l'économie sociale définie par l'Ordonnance du 18 mars 2004. Certes, des agences-conseil dont l'objectif est d'aider les porteurs de projet en économie sociale d'insertion ont reçu le soutien des pouvoirs publics mais « quid » de la résolution des problèmes collectifs...

Cette liste de « oui mais... » est encore longue mais notre volonté n'est pas de voir systématiquement le verre à moitié vide là où il est également à moitié plein... cependant, force est de constater que les opérateurs d'ISP et d'ESI ont encore de fortes attentes en matière de politiques régionales et communautaires ! C'est pourquoi, **ce numéro de L'insertion est consacré au Memorandum de la FeBISP pour les élections régionales de 2009**. Au travers d'une dizaine de pages, il dresse le bilan des cinq années écoulées et expose les revendications de la FeBISP en matière d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion, qui, on l'espère, inspireront nos dirigeants !

Dans ce numéro de L'insertion, vous découvrirez aussi :

**Trois « Sur le vif »** : le premier est consacré au dernier bébé de la FeBISP « le Vade-mecum de l'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles » qu'on ne se lasse pas de présenter. Ensuite, pour rester dans le même registre, un retour en enfance avec un article sur les Lègo... et la démarche référentielle où Ana Teixeira nous présente les tenants et aboutissants de cette « construction » complexe. Enfin, le « *Sur le vif* » consacré à la situation du chômage et de l'emploi à Bruxelles dont on a déjà parlé plus haut.

**Une « Rencontre »** : à l'ère des nouvelles technologies, nul ne peut faire l'impasse sur les outils informatiques. Dans cette optique, c'est avec la Pédagothèque et ses innombrables ressources électroniques destinées aux opérateurs ISP que vous avez rendez-vous dans ce numéro.

**Un « Reportage »** : pour ce numéro, ce n'est pas un, ni deux mais bien trois projets que nous vous proposons de découvrir. L'Espace Malibran d'abord, Proximité Santé ensuite et, « last but not least » Service Arpaije et son nouveau produit, un kit repas équitable et biodégradable.

**Un « Allo, Bruxelles ? Allo, la terre ? »** en guise d'hommage à Suzanne Beer qui a quitté la FeBISP après 8 années de bon et loyaux services ! Appréciée de tous pour sa rigueur et son éthique, elle nous manquera autant pour ses compétences professionnelles que culinaires d'où un article affectueusement intitulé « Aux tartes du potager scharbeekois ».

Et pour conclure, une annonce pour la prochaine **journée d'étude de la FeBISP**. Cette année, elle sera consacrée à un sujet d'avenir : les jeunes Bruxellois ! Donc, à vos agendas et rendez vous le 30 avril prochain pour une journée poétiquement baptisée « Les jeunes Bruxellois au Kaléidoscope ».

## « L'ordonnance Missions Locales » est devenue réalité

Le Parlement bruxellois a adopté vendredi 7 novembre le projet d'ordonnance relative aux Missions Locales pour l'emploi et aux « Lokale Werkwinkels ». Ce texte en discussion depuis deux ans permet une reconnaissance et une clarification des acteurs et des missions qui leur sont dévolues et définit les modalités d'un financement structurel.



Le Parlement bruxellois

Il reste néanmoins indispensable de disposer des arrêtés d'exécution pour rendre opérationnelle cette réforme. Des questions demeurent que ces arrêtés devront clarifier notamment sur : le périmètre d'intervention des Missions Locales et des « Lokale Werkwinkels », la question connexe des modalités de calcul de la subvention structurelle

prévue, les caractéristiques du public visé afin d'agir en complémentarité et en cohérence avec les antennes d'Actiris. Quand ces arrêtés verront-ils le jour, les Missions Locales et leurs représentants seront-ils réellement concertés au préalable sur ces questions ? La réponse viendra du Ministre de l'emploi actuel ou de son successeur.

## Le conventionnement 2009 Actiris-OISP dans l'air du temps : maussade

Fin décembre, juste avant la période des fêtes, les OISP de formation ont été informées par le service Partenariat d'Actiris des décisions relatives à leur conventionnement 2009 et au montant de leur subside. Autant le dire tout de suite, 2009 sera maussade. Malgré une indexation qui prend en compte l'inflation, l'augmentation globale de l'enveloppe est inférieure à ce qu'espérait le secteur du fait de l'accroissement des activités à réaliser et de l'augmentation importante du nombre de personnes se présentant dans les organismes ISP (ce dernier

point résultant notamment des politiques d'activation). En outre, considérant l'impossibilité de tout nouveau conventionnement des années précédentes, il y a, dans cette augmentation, une part de réajustement à la réalité des actions organisées. En outre, il ne prend pas en compte le problème du budget FSE. Il faut par ailleurs envisager une possibilité d'augmentation des moyens pour 2010 car il est clair et largement prévisible que l'augmentation du nombre de chômeurs d'une part (l'Observatoire de l'emploi s'attend à 22% de demandeurs d'emploi inscrits soit 100.000 personnes d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2009) et les politiques indifférenciées d'activation d'autre part, pousseront davantage de personnes vers les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle.

## Nouveau groupe de travail sur les fins de carrières

À l'heure où le débat public oppose le relèvement du taux d'emploi des travailleurs âgés et le droit au temps libéré, la FeBISP propose à ses membres de réfléchir ensemble sur la problématique

des fins de carrières. Comment vieillir « bien » tout en vieillissant « actif » ? La réflexion peut être nourrie par un constat de départ : dans le secteur de l'ISP aussi, la population des travailleurs vieillit ! Ainsi, la proportion des plus de 45 ans est passée de 27% en 2000 à 34,3% en 2005 et à 42% en 2008. Hormis chez les plus de 60 ans dont la proportion reste stable à environ 2%, la proportion des plus de 50 ans et des plus de 55 ans augmente également. Il y a dès lors lieu de s'interroger sur la frilosité de certains employeurs à laisser s'échapper l'expertise des travailleurs plus âgés alors que paradoxalement, ceux-ci manifestent la volonté de ces lever progressivement le pied. Enfin, ce groupe de travail abordera également les différentes mesures de fin de carrière, leur accessibilité, leur coût, leurs retombées sur la qualité du service, leur adaptation sectorielle.... Bref, comme vous l'avez compris un menu bien fourni pour ce groupe de travail dont le coup d'envoi sera donné dans le courant de l'année 2009.

## Emissions radio pour demandeurs d'emploi

La FeBISP collabore à un projet d'émissions radio à destination des demandeurs d'emploi réalisées conjointement par le Pacte territorial pour l'emploi et l'asbl CERC. Les émissions visent à aider les demandeurs d'emploi à trouver leur chemin parmi les diverses initiatives développées en Région bruxelloise.

Les émissions sont diffusées le samedi de 11h00 à 12h00 sur Radio Air Libre (87.7 FM) et sont disponibles en téléchargement sur [www.febisp.be](http://www.febisp.be).

## Les prochaines émissions\* :

28/03 : Les changements professionnels en cours de vie

11/04 : Témoignages de chercheurs d'emploi et d'acteur de l'ISP

25/04 : Les mesures d'aide à l'emploi

23/05 : Les contraintes propres à la recherche d'emploi

06/06 : Focus : langues et emploi

\* programme provisoire

## Activation et Insertion, la FeBISP prend position

La FeBISP a publié une note sur la politique d'activation des chômeurs et ses conséquences sur le travail des OISP bruxellois. Fruit de près d'une année de réflexion au sein du groupe de travail « Activation » de la Fédération, ce document expose les problèmes que cette politique entraîne pour les demandeurs d'emploi d'une part et pour l'action des OISP d'autre part. La FeBISP y fait également des propositions concrètes pour mettre en œuvre une réelle politique d'accompagnement.

Elle demande de :

- Séparer les fonctions de contrôle et d'accompagnement.
- Clarifier la complémentarité entre les Missions Locales et les antennes d'Actiris.
- Accroître les capacités d'action des OISP.
- Accroître la création d'emplois durables et de qualité.

L'intégralité de cette note est disponible sur notre site

[www.febisp.be](http://www.febisp.be)

## 2012, en route pour la régularisation du dispositif ISP

Ana Teixeira

*Vous avez dit Légo ? Vous pensez jeux de construction ? Vous vous souvenez de vot' pelleuse, de vot' bétonnière en plastic coloré qui trônaient sur le tapis du salon... Et bien, oui ! Retrouvez juste l'espace d'un instant, ce plaisir à combiner des blocs, à trouver de nouvelles associations, à créer des chemins, à structurer un monde nouveau. Osez un retour en arrière avant d'ouvrir les yeux bien grands !*

Aujourd'hui, quelques années après, des « Européens » décident de construire des autoroutes, des chemins directs d'un point à un autre. Ils veulent fabriquer des passerelles et des ponts européens. Ils souhaitent un maximum de transparence sur les niveaux de formation et des engagements réciproques avec un maximum de visibilité sur le rôle de chacun. Ils ont installé des écriteaux, des pancartes, des signalisations et érigé des sommets. Des villes célèbrent leurs accords : Lisbonne, Bologne, Copenhague... Pensez société de la connaissance, transparence, équivalence et mobilité tant dans l'enseignement qu'en formation professionnelle.

C'est ainsi que très logiquement, cela s'est aussi mis en route chez l'opérateur régulateur public bruxellois. Et donc dans son escarcelle, des projets très pragmatiques pour réguler l'offre de formation et développer la mobilité des usagers. Il s'agit d'intégrer progressivement les enjeux de mobilité inter-organismes et inter-régions et de passerelles entre opérateurs.

Bruxelles Formation veut assurer aux demandeurs d'emploi un parcours efficace et économe en temps. Il veut rendre possible des choix définis au préalable et bétonnés pour de bon, bâtis sur des objectifs clairs et donc rassurants. Enfin, les usagers pourront faire la part des choses, entre les formations qui leur sont proposées pour s'engager dans des parcours de formation structurés en plusieurs étapes. Les itinéraires, à la carte, renforcent d'ailleurs la conviction générale que les apprenants doivent être libres de suivre leur parcours dans les meilleures conditions, dans les meilleurs délais, en renforçant leurs expériences et en capitalisant leurs acquis... Bruxelles Formation veut placer l'utilisateur au centre de la démarche

formative en vue de reconnaître ses acquis, de les capitaliser et de valider ses compétences. Le monde ambitieux de la formation professionnelle s'ouvre à tous, avec l'espoir, que plus de citoyens peu qualifiés pourront s'adapter aux exigences du marché de l'emploi et répondre à l'absence de main-d'œuvre qualifiée récurrente dans certains secteurs d'activité.

Pour permettre aux usagers de circuler d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, d'un opérateur à l'autre, d'une formation à l'autre, il faut à tout prix éveiller les consciences locales sur la nécessité de participer à l'évolution du système global, à l'ère de la mondialisation. Pour une société en crise, dans laquelle l'emploi fait défaut, il est urgent d'axer les apprentissages sur des compétences professionnelles, reconnues par tous (les opérateurs de l'enseignement et de la formation professionnelle, le secteur et les entreprises, les partenaires sociaux) et établir qui fait quoi par rapport à une même grille d'interprétation.

C'est ainsi que très logiquement donc, Bruxelles Formation souhaite à ses partenaires de mieux se comprendre, en bons voisins. À cette fin, il propose un langage univoque que tous peuvent utiliser avec la conviction qu'un chat est un chat... Il n'est plus question de comparer des pommes et des poires ! Des référentiels existent pour que tous les opérateurs de formation puissent identifier leurs objectifs de formation, se référer à la même définition du métier et utiliser la même terminologie pour en parler. Dès à présent, nous savons tous qu'un métier est un ensemble d'activités qui mobilisent des compétences qui se déclinent en ressources qui elles-mêmes requièrent des savoirs, des savoir-faire et des savoir-faire comportementaux. Il est primordial d'utiliser un langage et des référentiels communs pour définir les niveaux de formation et valider les acquis d'apprentissage.

Le défi est grand mais pour 2012, Bruxelles Formation veut aboutir à un dispositif, structuré et logique... Son ambition est d'assurer une articulation et une cohérence de l'offre de formation en veillant à préserver la richesse et la diversité des pratiques



S U R  
L E  
V I  
F

pédagogiques. C'est ainsi que très logiquement, son objectif est de construire ensemble ce nouveau paysage de la formation professionnelle. Il a préparé le terrain et invite à présent les OISP à apprivoiser sa « logique qualité ». Pour Bruxelles Formation, même si la route est longue, elle en vaut néanmoins le détour.

### Ce que tout programme de référence comprendra :

- L'identification de l'action de formation.
- La description synthétique du contexte professionnel et le descriptif du métier.
- Les compétences visées par l'action de formation (Préfo, FQ).
- Les prérequis (acquis préalables pour construire de nouveaux apprentissages) pour l'entrée en formation.
- L'évaluation des acquis en termes de critères et indicateurs, de seuils de réussite.
- À terme, une commission d'épreuve sera mise en place et composée de représentants de Bruxelles Formation et des opérateurs de formation par métier visé.

### Comment cela se traduit dans le dispositif ISP ?

Légo, Légo, vous avez dit : « Arrêté de partenariat, cahiers des charges, référentiels de compétences, programmes de référence, programme de formation, objectifs de formation, démarche référentielle, savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux, approche par compétence et... enfin conventions de partenariat des OISP avec Bruxelles Formation ».

Autrement dit, en rappel, les balises du dispositif ISP : l'arrêté 2002 n°147 fixe les modalités de mise en œuvre des actions. Bruxelles Formation, en tant que gestionnaire-régulateur de l'offre de formation professionnelle à Bruxelles, conclut des conventions de partenariat en exécution des cahiers des charges adoptés de 2002 à 2004 qui renvoient eux-mêmes à des programmes de référence. C'est ainsi que les OISP doivent, par conséquent, rédiger leur programme de formation à partir du programme de référence relatif au métier visé dans leur formation. Le programme de référence est pensé comme un outil favorisant les passerelles entre les opérateurs. Il est censé apporter une véritable réponse aux questions de fluidité

et de cohérence des parcours des usagers. Bruxelles Formation a également rédigé « Le Guide méthodologique – programme de référence » qui devrait aider les OISP dans ce travail. Ce « guide du routard » entre les mains, les OISP ne devraient plus rencontrer de difficultés à se conformer aux attentes de l'opérateur public de formation professionnelle.

Bruxelles Formation précise, par ailleurs, que dans l'attente d'un programme de référence par métier pour tous, les OISP sont déjà tenus de se conformer au modèle proposé dans le Guide. Plusieurs principes engendrent donc une nouvelle organisation du dispositif ISP.

Il s'agit dorénavant de traduire les compétences en termes de comportements observables (ce que l'utilisateur sera capable de réaliser à l'issue de sa formation et les compétences qu'il aura acquises). Ces comportements se traduiront en un ensemble de ressources (savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux) mobilisés dans une épreuve d'évaluation.

En amont, la préformation vise les compétences préparatoires définies comme prérequis professionnels nécessaires à l'entrée en formation qualifiante (FQ) alors que la FQ vise les compétences-clés minimales à acquérir en vue d'atteindre le seuil d'emploi défini par le Consortium de validation des compétences. Les prérequis nécessaires à l'entrée en formation qualifiante sont par conséquent les objectifs de formation visés en fin de préformation (lorsqu'elle existe).

L'évaluation des acquis de formation aboutit à un résultat qui se traduit sous la forme de compétences acquises ou non acquises. Cela signifie que les critères sont toujours exclusifs, c'est-à-dire que l'épreuve est réussie si tous les critères sont satisfaits.

C'est ainsi que d'une part : les situations d'évaluation proposées devront répondre aux normes fixées (des normes fidèles et valides pour un résultat le plus objectif possible) et que d'autre part : les acquis évalués positivement à l'issue d'une action de formation seront automatiquement reconnus par d'autres opérateurs (OISP ou non). Bruxelles Formation a pris le temps de consolider ses assises avant de les soumettre à ses partenaires, mais il devra maintenant prendre le temps de se concerter avec la FeBISP et ses membres afin que le dispositif proposé réponde aux besoins spécifiques du public ISP.

# Le Vade-mecum de l'insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise

Jonathan Lesceux

*Présenté officiellement le 8 décembre 2008 par Françoise Dupuis (Ministre du collège de la COCOF en charge de la Formation professionnelle), le Vade-mecum de l'insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise est maintenant disponible. Pour tous ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de le découvrir, en voici une petite présentation.*



Françoise Dupuis et le Vade-mecum de l'ISP

L'idée d'un Vade-mecum revient à la Ministre Françoise Dupuis qui a chargé, début janvier 2008, la FeBISP de réaliser cette publication. Dix mois de travail et la mobilisation de quatre membres de l'équipe FeBISP ont été nécessaires pour réaliser cet ouvrage qui compte près de 300 pages. Tout cela sous l'oeil vigilant du comité d'accompagnement qui s'est réuni à 14 reprises et dont les critiques constructives ont contribué à la qualité du travail final.

Cette publication a été éditée à 750 exemplaires dont près de 500 ont déjà été diffusés à ce jour auprès des OISP, des partenaires institutionnels, des médias, des écoles et de diverses associations actives au niveau de l'insertion socioprofessionnelle ou intéressées par ce secteur.

À travers 5 chapitres, cet outil, aussi pratique que convivial, présente les actions, les services, les finalités, le cadre légal et l'identité des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise. De plus, une partie spécifiquement dédiée aux porteurs de projets d'insertion socioprofessionnelle détaille les démarches et conditions pour pouvoir bénéficier du soutien des pouvoirs publics.

À l'image du Vade-mecum du porteur de projet d'économie sociale d'insertion également réalisé par la FeBISP, il vous donnera les outils pour mieux comprendre les actions des OISP, leur public et leurs priorités, leur ancrage dans la vie associative, les mécaniques institutionnelles, les incontournables modalités de partenariat, les ritournelles administratives, les rouages financiers... En bref, un classeur qui contient toutes les informations nécessaires pour comprendre le secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

## Ce qu'ils en disent !

Suite à la conférence de presse de décembre 2008, plusieurs articles sont parus dans la presse :

La Libre Belgique du 9 décembre 2008 titrait « *Un Vade-mecum pour y voir clair* » tandis que le Metro du même jour parlait d'un « *Vade-mecum pour le retour à l'emploi* ». Tous deux y expliquent que ce Vade-mecum devrait « *permettre aux acteurs de l'emploi et de la formation de s'y retrouver dans la multitude des réponses possibles pour les cas qui se présentent à eux* ».

Le Soir, quant à lui, présente ce Vade-mecum comme un « *guide de la formation socioprofessionnelle* » et souligne que « *cette compilation est bien nécessaire puisqu'au fil du temps, les activités se sont diversifiées et la professionnalisation des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle s'est accrue* ».

**JE VEUX MON VADE-MECUM !!!**

Le Vade-mecum de l'insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise est disponible sur demande auprès de la FeBISP :

mail: [secretariat@febisp.be](mailto:secretariat@febisp.be)  
tél: 02/537 72 04

# Les défis du chômage et de la qualification en Région de Bruxelles Capitale

Jonathan Lesceux

*Cet article traite d'une question que nombre d'entre vous connaissent probablement que trop bien ! Mais les constats qu'il pose sur le profil des demandeurs d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale constitue la base de la politique d'insertion socioprofessionnelle. C'est pourquoi, il s'agit également du préambule du dossier de ce numéro consacré au memorandum de la FeBISP pour les prochaines élections.*

### Le chômage en Région bruxelloise... reste massif !

À l'heure de bilans électoraux, la première question qu'on peut se poser est de savoir si le chômage a baissé au cours de la législature ! A cette question complexe, le taux de chômage BIT<sup>1</sup> en Région bruxelloise apporte une réponse positive ... mais vraiment très légèrement positive ! En effet, le taux de chômage BIT passe de 15,7% à 15,2%<sup>2</sup> sur la période 2004-2008 soit un « frémissement » de 0,5 point ! Mais, les effets de la crise économique et financière devraient malheureusement aggraver la situation en 2009.

Taux de chômage	RBC	Belgique	UE
BIT (2008) <sup>3</sup>	15,2%	6,7%	6,9%
ONEm (2007) <sup>4</sup>	20,7%	10,5%	/

Toutefois, cette baisse plus que modeste ne doit pas faire oublier la triste vérité : la situation du chômage en Région bruxelloise reste très mauvaise ! En effet, la Région soutient difficilement la comparaison avec les « performances » de la Belgique et de l'Union Européenne puisque le taux de chômage y reste deux fois supérieur à la moyenne !

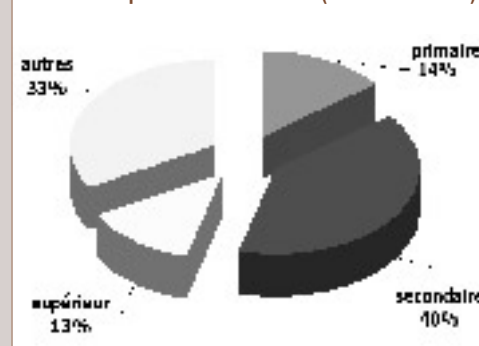
### Il touche sévèrement les jeunes...

Pour les jeunes, une légère baisse a également été enregistrée au cours de cette législature : le taux de chômage BIT des moins de 25 ans a diminué de 1 point (de 31,7% en 2004 à 30,7% au premier semestre 2008). Mais encore une fois, cette modeste évolution ne doit pas faire oublier que le taux de chômage des jeunes à Bruxelles est deux fois plus élevé que les moyennes belge et européenne.

Taux de chômage BIT des jeunes (<25 ans) au premier semestre 2008 <sup>5</sup>		
Région bruxelloise	Belgique	Union Européenne
30,7%	15,5%	14,9%

### ... les personnes peu qualifiées

Demandeur d'emploi bruxellois innocupés par niveau de qualification en 2007 (source : Actiris)



Près de 90% des demandeurs d'emploi peu qualifiés n'ont pas de diplôme de l'enseignement supérieur.<sup>6</sup> Cette situation est à mettre en parallèle avec le faible niveau de qualification d'une partie importante de la population bruxelloise. En effet, alors qu'au niveau de la Belgique, « seulement » 17% des jeunes de 20 à 24 ans n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en 2007, cette proportion monte à 28% en Région bruxelloise !<sup>7</sup>



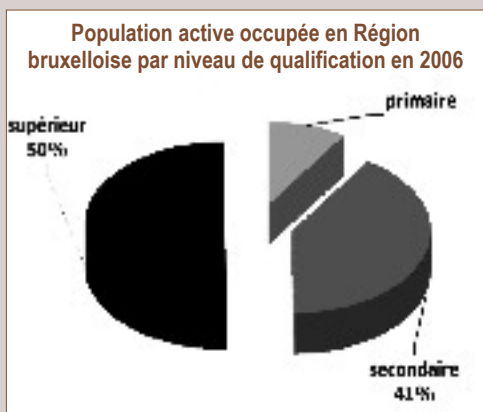




### Dans une région où le marché du travail est particulièrement exigeant en termes de qualification



Outre la question de l'insuffisance du nombre d'offres d'emploi en Région bruxelloise par rapport au nombre de demandeurs d'emploi (17802 offres reçues par Actiris en 2007 pour 93672 demandeurs d'emploi inoccupés, soit plus de cinq fois moins), le niveau de qualification demandé par les employeurs à Bruxelles est bien plus élevé que celui des demandeurs d'emploi ! En effet, plus d'un tiers des offres s'adressent aux personnes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur alors que ces personnes ne représentent que 13% du nombre de demandeurs d'emploi.



Le niveau de qualification de la population active occupée en Région bruxelloise a également de quoi laisser perplexe tant il est éloigné de celui de la plupart des demandeurs d'emploi bruxellois ! En effet, la moitié des bruxellois qui ont un travail, possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur et près d'un tiers, un diplôme de l'enseignement universitaire (ce qui est plus de deux fois supérieur à la moyenne belge).<sup>8</sup>

### La nécessité d'une politique d'insertion socioprofessionnelle forte à Bruxelles

Le chômage en Région bruxelloise est plus élevé qu'ailleurs en Belgique et en Europe ! Il touche particulièrement les jeunes et les peu qualifiés qui sont plus nombreux dans notre région. Ces personnes sont très peu « outillées » pour faire face aux exigences du marché du travail bruxellois qui requiert un niveau de qualification très élevé pour s'insérer.

Au vu de ces constats, la lutte contre le chômage en Région bruxelloise nécessite probablement plus que dans d'autres régions, une politique d'insertion socioprofessionnelle forte qui cible spécifiquement les demandeurs d'emploi peu qualifiés, jeunes en particulier.

Cette politique d'insertion socioprofessionnelle passe obligatoirement par le soutien, d'une part, aux organismes d'insertion socioprofessionnelle qui forment, accompagnent et insèrent les demandeurs d'emploi peu qualifiés et, d'autre part, aux acteurs d'économie sociale d'insertion qui créent de l'emploi pour ce même public !

#### Notes de bas de page:

<sup>1</sup> Le taux de chômage BIT mesure la proportion entre le nombre de chômeurs au sens du BIT (personnes de 15 ans, sans travail, à la recherche active d'un emploi et disponibles pour commencer à travailler dans un délai de deux semaines) et la population active.

<sup>2</sup> Statistiques régionales publiées par Eurostat ; communiqué de presse du 26 novembre 2008 du SPF économie.

<sup>3</sup> Indicateurs à court terme publiés par Eurostat ; communiqué de presse du 26 novembre 2008 du SPF économie.

<sup>4</sup> Indicateur statistique 2008 de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse.

<sup>5</sup> SPF économie, enquête sur les forces de travail ; communiqué de presse du 26 novembre 2008 ; indicateurs à court terme publiés par Eurostat et chiffres pour le premier semestre 2008.

<sup>6</sup> Néanmoins, certaines personnes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur sont reprises dans la catégorie « autres » faute de reconnaissance de leur diplôme dans notre pays.

<sup>7</sup> R. Janssens, D. Carlier, P. Van de Craen, L'enseignement à Bruxelles, note de synthèse n°5 des Etats Généraux de Bruxelles.

<sup>8</sup> Indicateur statistique 2008 de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

## L'accueil des Primo-Arrivants en Région de Bruxelles-Capitale

Cette étude, réalisée par le CIRÉ (Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Etrangers) et supervisée par le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, aborde dans un de ses chapitres le rôle du secteur de l'insertion socioprofessionnelle dans l'accueil des primo-arrivants. D'après cette étude, beaucoup de primo-arrivants fréquentent les Missions Locales et les centres de formation. Néanmoins, malgré les problèmes spécifiques de ces personnes (reconnaissance des diplômes, questions administratives relatives à leur statut ...), il n'existe généralement pas d'approche distincte propre à leur situation. En effet, Actiris ne prévoit pas de financement particulier pour accompagner les primo-arrivants. Pourtant, certains opérateurs d'insertion ont développé une approche spécifique pour ce public. Elle consiste à adapter, par exemple, la démarche du « bilan des compétences » à un public qui maîtrise peu la langue ou à y inclure des éléments relatifs à « l'éducation à la culture du pays ». En effet, pour trouver du

travail, les primo-arrivants doivent parfois modifier leur comportement afin de correspondre aux profils recherchés par les employeurs. Dans cette optique, l'insertion socioprofessionnelle peut les aider à mieux connaître les codes en vigueur chez nous afin d'éviter malentendus et confrontations !

*CIRE, L'accueil des Primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale : constats, juillet 2007.*

Collection IKEBANA, éd. de la Cocom (Aide aux Personnes)

## Acte du séminaire « Primo-arrivants, quels débouchés vers l'emploi »

Un des ateliers de ce séminaire organisé par le Centre pour l'Égalité des Chances et tenu en décembre 2007, était consacré à l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants. Sur base des diverses interventions réalisées, voici les principaux obstacles rencontrés par les primo-arrivants dans leur recherche d'emploi. **Non-équivalence des diplômes :** certains primo-arrivants sont très qualifiés dans leur pays d'origine, mais faute de reconnaissance de

leurs compétences chez nous, ils ne peuvent pas les valoriser.

**Faible connaissance de la langue :** assez logiquement, ces personnes maîtrisent rarement les langues de notre pays. Cela les handicape évidemment dans la rédaction de Cv ou lettre de motivation ou encore, pour passer un entretien d'embauche.

**Méconnaissance des codes culturels et des habitudes belges :** outre la complexité parfois déconcertante des procédures administratives à suivre pour chercher du travail, les primo-arrivants ne connaissent pas toujours les codes non écrits sur la manière de chercher du travail. Et comme ces règles peuvent fortement différer de celles de leur pays d'origine, cela peut mener à certaines difficultés dans la recherche d'un emploi ! À titre d'exemple, au Ghana, selon un témoignage, pour chercher du travail, un diplômé de l'enseignement supérieur n'a pas à faire de démarches, c'est l'employeur qui vient à lui. En effet, là-bas, tout le monde sait quand une personne a un diplôme et vient la chercher pour lui proposer un travail. Malheureusement, en Belgique, la « stratégie » à adopter est bien différente...

**Stéréotype dans le chef des employeurs :** le problème des discriminations à l'embauche à l'encontre des personnes d'origine étrangère n'est pas nouveau et contribue fortement à diminuer leurs chances de trouver du travail.

Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, *Acte du séminaire Primo-arrivants : quels débouchés vers l'emploi, décembre 2007.*

Disponible sur : [www.diversite.be](http://www.diversite.be)

## Le nouveau livre du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion Sociale

À l'occasion des dix ans de l'accord de coopération signé en 1998 par le Gouvernement des régions, les Communautés et l'Etat fédéral, en matière de lutte contre la pauvreté, le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion Sociale, nous propose un recueil d'articles qui nous parle de « Pauvreté, dignité et droit de l'homme ». Réunissant une vingtaine d'écrits rédigés par vingt-deux auteurs différents,

cet ouvrage est réalisé en deux parties. Il évoque dans un premier temps l'approche de la pauvreté en termes de droits de l'homme et, dans un deuxième temps, trois leviers pour lutter contre la pauvreté, à savoir la sécurité sociale, les services publics et la participation. Chacun des auteurs nous présente son point de vue. Nous redécouvrons sous différents angles philosophique, juridique, de terrain et à partir de témoignages, la mise en pratique et les effets des engagements ambitieux pris il y a dix ans. C'est à la fois un état des lieux des résultats obtenus jusqu'ici ainsi qu'un questionnaire de fond sur les moyens mis en œuvre contre la pauvreté.

## « Femme précarisée et formation socioprofessionnelle »

Le Grain asbl, atelier de pédagogie sociale, a finalisé son dossier intitulé « Femme précarisée et formation socioprofessionnelle : quels défis pour quelle émancipation ? ». Constitué d'éclairages divers, scientifiques et de terrain, ce dossier a servi au débat tenu le 5 mars dernier dans les locaux de l'asbl. En fil

rouge : les enjeux de la pédagogie émancipatrice. Modifier les images que l'individu ou le groupe a de lui-même ; outiller les personnes pour les rendre capables de mener une action ; permettre aux femmes de construire une nouvelle identité sociale en articulation avec leur projet et leur environnement ; développer leurs mécanismes intellectuels de base, leurs capacités de communication et d'expression ; changer leurs représentations de l'avenir et des logiques sociales sont autant d'objectifs à poursuivre avec les publics en formation. Pour y arriver, il s'agit de travailler les compétences techniques, les compétences transversales mais aussi de développer leur estime de soi et leur épanouissement personnel. Par ailleurs, pour aller vers un changement des mentalités, l'offre de formation elle-même se doit de favoriser l'égalité des chances sur le marché de l'emploi et ouvrir l'accès aux femmes à des métiers dits « masculins ».

### Le Grain asbl

Rue du Marteau, 19  
1000 Bruxelles  
Tél : 02 217 94 48  
[info@legrainasbl.org](mailto:info@legrainasbl.org)

# Le Memorandum de la FeBISP pour les élections régionales 2009



Une assemblée générale de travail de la FeBISP

La formation professionnelle sera au coeur de la prochaine campagne électorale pour les élections régionales. L'ensemble des forces politiques plaident pour un investissement accru dans la formation dans son ensemble. Les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion réunis au sein de la FeBISP partagent cette préoccupation et veulent réaffirmer leur engagement à participer à cet effort. Ils tiennent cependant à formuler, à partir de leur expérience et du bilan de cette législature, une série de suggestions et de revendications pour une prochaine législature.

Au vu de la situation très dégradée de notre région, **un effort quantitatif** pour augmenter globalement l'offre de formation et l'accompagnement de ces personnes est une priorité. Mais nous plaidons également pour que soit envisagé **un effort qualitatif** pour rendre la politique d'insertion plus cohérente et plus articulée. Nous plaidons pour un véritable dispositif coordonné entre les politiques d'emploi et les politiques de formation d'une part, mais aussi entre les acteurs (pouvoirs publics, associations, partenaires sociaux, enseignement...). Une véritable logique partenariale entre le secteur associatif et les pouvoirs publics doit être instaurée par la fixation en commun d'objectifs et la prise en compte du savoir-faire des opérateurs de terrain. Faute de cette cohérence, nous risquons de voir se multiplier les initiatives partielles et fragmentées, de voir s'alourdir encore les mécanismes de financements et in fine de ne pouvoir répondre de manière adéquate aux besoins de nos concitoyens qui font appel à ce dispositif.

Le dispositif de soutien à l'économie sociale d'insertion à Bruxelles doit également être renforcé ! Cela passe tout d'abord par une clarification des missions d'intérêt général des entreprises d'économie sociale d'insertion, laissées dans l'incertitude face aux changements en préparation au niveau de la législation européenne. Une réforme de l'Ordonnance du 18 mars 2004 et une augmentation des budgets liés à cette ordonnance sont également nécessaires : à l'heure actuelle, les promoteurs sont informés beaucoup trop tardivement des financements de l'année et ceux-ci sont dans la majorité des cas insuffisants. Enfin, il faut recentrer le rôle de la Plate-forme de concertation de l'économie sociale de façon à ce qu'elle puisse réellement être un lieu où se prennent les grandes orientations en termes d'ESI.

Ce Memorandum détaille de manière très précise l'ensemble de revendication de la FeBISP à la fois pour l'insertion socioprofessionnelle et pour l'économie sociale d'insertion mais il dresse également le bilan de la législature écoulée pour ces deux matières.

## Sommaire du Memorandum :

<b>1. Bilan de la législature en insertion socioprofessionnelle.....</b>	<b>12</b>
<b>2. Revendications pour l'insertion socioprofessionnelle.....</b>	<b>14</b>
<b>3. Bilan de la législature en économie sociale.....</b>	<b>16</b>
<b>4. Revendications pour l'économie sociale.....</b>	<b>19</b>
<b>5. Relations sociales et revendications concernant le personnel.....</b>	<b>20</b>





## 1. Bilan de la législature en insertion socioprofessionnelle

### Le public ISP entre accompagnement, formation et contrôle

#### Politique d'activation : l'instauration du contrat de projet professionnel en région bruxelloise

Le CPP était présenté au départ (en 2004) aux opérateurs d'insertion comme un outil pédagogique destiné à indiquer à l'ONEm que leurs signataires étaient dans une démarche d'activation de leur comportement de recherche d'emploi. Il devait ainsi servir de preuve à l'égard de l'ONEm. Mais les pratiques de l'ONEm et de ses « facilitateurs » ont démontré que ce n'était absolument pas le cas.

Qui plus est, le CPP s'est rapidement transformé en un simple outil administratif et statistique pour Actiris. Ce glissement est notamment dû aux objectifs fixés tant par le Contrat pour l'Economie et l'Emploi (C2E) que par le contrat de gestion d'Actiris.

La volonté de « faire du chiffre » avec le CPP a ainsi eu pour conséquence de contribuer à l'engorgement des services d'accueil des OISP.

#### L'informatisation du suivi des demandeurs d'emploi

Le suivi de la situation des demandeurs d'emploi en temps réel a connu un essor considérable au moyen des outils informatiques d'Actiris et de Bruxelles Formation.

La généralisation du Réseau des Plates-formes locales pour l'Emploi (RPE) au sein des OISP est devenue une réalité. L'intégration des bases de données d'Actiris et de Bruxelles Formation (New IBIS et Corail) s'est aussi renforcée par l'automatisation des transferts d'information entre ces deux outils.

Les possibilités d'utilisation de ces bases de données comme outils statistiques pour les OISP restent cependant largement insuffisantes. C'est pourquoi, bon nombre d'OISP continuent en parallèle à gérer une base de données propre, ce qui occasionne un double encodage et du temps de travail qui pourrait être investi autrement au bénéfice des demandeurs d'emploi.

#### Amélioration minimale pour l'indemnité de formation des stagiaires

Depuis janvier 2007, les personnes en formation qualifiante perçoivent également la prime de

formation durant leur stage pratique en entreprise.

### L'offre de formation ISP

#### Une tendance à la hausse

L'offre de formation ISP a connu un accroissement sur l'ensemble de la législature.

Sous l'impulsion de la Ministre Françoise Dupuis, l'offre de formation ISP s'est un peu étoffée : de nouvelles actions ont ainsi pu être conventionnées par Bruxelles formation (en alphabétisation, formation de base, initiation aux technologies de l'information et de la communication) avec parfois un subside pour engager du personnel. Signalons toutefois que ce type de subside s'arrête fin 2009. L'offre ISP pourrait donc se réduire faute de capacités des OISP à disposer des mêmes moyens humains et matériels.

Cet accroissement de l'offre a aussi concerné les actions de français langue étrangère (leur donnant par là une reconnaissance explicite). Entre 2004 et 2005, 15% de demandeurs d'emploi en plus ont pu bénéficier d'une formation. 700 places ont ainsi pu être créées entre 2005 et 2008. Cela reste néanmoins insuffisant au regard du nombre de demandeurs d'emploi peu qualifiés qui auraient besoin d'une formation ISP.

#### Un équipement de pointe accessible au public ISP

La mise en place en Région bruxelloise de centres de référence (CdR) permet d'offrir un accès à des équipements de pointe aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs, via les opérateurs de formation. Des partenariats sont envisageables avec les OISP. À ce jour, deux centres de référence (Iristech+ pour les métiers du secteur du métal et Evoloris pour les métiers des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) sont opérationnels.

#### La démarche référentielle : un projet à long terme

Engagé dans la démarche référentielle, Bruxelles Formation, a incité ses partenaires ISP à traduire leurs objectifs de formation dans une approche par compétences et de décliner leurs objectifs en savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux.

Dans cette optique, plusieurs événements ont été organisés depuis 2005 à l'attention des OISP pour leur exposer les enjeux liés à la démarche référentielle : colloque sur les résultats du projet Equal Valid et les outils élaborés, colloque du Conseil de l'Enseignement et de la Formation, journée d'information sur l'approche par compétences dans l'enseignement, réalisée par le service Inspection de l'enseignement technique et professionnel de la Communauté française, journée de formation du BIEF.





Parallèlement, la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de validation des compétences et des centres de validation<sup>2</sup> agréés a aussi donné lieu à une présentation à l'attention des OISP. En effet, en 2008, un petit tiers des métiers, pour lesquels existent des tests de validation des compétences, correspondent aux métiers visés dans le dispositif ISP et peuvent dès lors intéresser un public ISP qui souhaite une reconnaissance de ces acquis via un Titre de compétence.

## Les conditions de réalisation des actions ISP

### L'agrément des OISP par la COCOF

L'augmentation de l'offre de formation ISP s'est traduite par une évolution de la répartition des OISP selon les 6 catégories d'agrément COCOF entre 2004 et 2009. En effet, progressivement, les OISP classées en catégorie 1 augmentent leur nombre d'heures conventionnées et donc changent de catégorie. En 2004, la cat. 1 accueillait 18% des OISP contre 9% en 2009. Le même phénomène est observé pour les AFT qui désertent la catégorie 1 dès 2005.

Jusqu'à la catégorie 5, cela ne pose pas de problème. En revanche, actuellement, compte tenu des règles d'agrément de la COCOF, un plafond d'heures est fixé à 65.000 heures en catégorie 6. Or, il s'avère que quasiment tous les OISP positionnés dans cette catégorie organisent un nombre d'heures largement supérieur au plafond. Mais aucun complément de subvention n'est alloué pour les heures organisées au-delà du plafond. Un rééquilibrage de cette situation sera à élaborer pour la prochaine législature.

### FSE : la mise en œuvre du préfinancement

C'est pendant cette législature qu'a enfin été réalisée l'instauration d'un mécanisme de préfinancement structurel de subsides du Fonds social européen pour les OISP bruxellois (proposition qui figurait déjà dans notre Memorandum de 1999). La procédure de liquidation a néanmoins montré des lacunes quant à sa date annuelle de démarrage, sa rapidité d'exécution par les pouvoirs politiques et leurs administrations concernées en Communauté française.

### Réforme du partenariat Actiris -OISP

Entamé en 2006, le processus de concertation entre la FeBISP et le service partenariat d'Actiris s'est poursuivi en 2007. Les travaux ont ainsi permis de s'accorder sur la définition des termes et la liste minimum des opérations à réaliser. Les grands principes défendus par les OISP, à savoir celui d'un dispositif qui articule la formation et l'accompagnement vers et à l'emploi et qui, par conséquent, privilégie la cohérence et la liaison administrative entre ces deux volets en termes d'agrément, de durée et de financement ont été retenus.

Cette réforme produira ses effets à partir de 2009. Au-delà de la phase de transition d'un an prévue pour un certain nombre d'OISP qui se retrouvent moins financés avec le nouveau système (malgré un volume d'activités constant ou en hausse), il y aura lieu de réaliser une évaluation et

si nécessaire une adaptation de ce nouveau mécanisme afin d'en corriger les effets pervers qui pourraient survenir.

Plus globalement, Actiris travaille désormais avec ses partenaires sur base d'appels à projets. Le principe est parfaitement acceptable et garantit une plus grande transparence. Cependant, les objectifs à atteindre ainsi que les critères d'évaluation apparaissent pour certains appels (RAE notamment) déraisonnables ou irréalistes. Tout nouveau système nécessite une période de transition pour être adapté à la réalité de terrain que rencontrent les opérateurs. Or, pour le moment, les constats des premières évaluations de conventions signées dans ce nouveau cadre traduisent une application stricte du texte des conventions ; ce qui accroît la fragilité des opérateurs en reportant sur eux les contraintes créées par ce nouveau cadre de partenariat. Une plus grande concertation est donc nécessaire.

### Une ordonnance régionale pour les missions locales

C'est finalement en fin de législature qu'aura été finalisée et votée par le Parlement bruxellois (le 7 novembre 2008) l'Ordonnance relative au soutien des Missions Locales pour l'emploi et des Lokale Werkwinkels. Cet objectif, inscrit dans l'accord de gouvernement, répond à une demande du secteur qui remonte à... 2002. Il faut néanmoins encore attendre les arrêtés d'exécution pour que ce texte devienne opérationnel et pour préciser des questions telles que la définition du public prioritaire de ces opérateurs, les modalités de financement, la concertation avec Actiris.

### La simplification administrative

Les exigences progressives des pouvoirs subsidiaires génèrent une complexité administrative croissante. Les autorités subsidiaires et/ou d'agrément des actions manquent de coordination sur le plan des méthodes de collectes de données, d'uniformisation des normes administratives, d'éligibilité et des modes de justification des dépenses. Il en découle une surcharge de travail administratif pour les équipes de travail sans réelle prise en compte des qualifications et coûts salariaux liés à ces missions complexes. Pour chaque action, un OISP fait appel en moyenne à 5 subsides ce qui implique la rédaction de 5 dossiers de demande et de 5 rapports d'activités. Ce surcroît de travail affecte lourdement le temps consacré aux missions en lien avec les usagers. La procédure commune d'appels à projets de Bruxelles Formation et d'Actiris, l'expérimentation en 2009 de la coordination des rapports Actiris et COCOF tendent-elles vers cette simplification ? Il est encore trop tôt pour le dire.

### Concertation du secteur ISP avec les pouvoirs publics

La mise en place, suite au Contrat pour l'économie et l'emploi, d'un comité stratégique entre Actiris et Bruxelles formation constitue un point positif pour améliorer la cohérence des politiques d'emploi et de formation en Région bruxelloise. Il est toutefois regrettable qu'aucun lieu de concertation n'ait été prévu entre Actiris et les représentants des OISP (tant francophones que néerlandophones) et que celui établi entre Bruxelles Formation et la FeBISP (comité de concertation) n'ait jamais réellement fonctionné, malgré une tentative du Cabinet Dupuis pour le réactiver.





Dans le cadre du RPE, les comités de suivi et d'accompagnement constituaient des lieux de discussion pour les opérateurs partenaires d'Actiris (OISP, CPAS, RAE...). Mais ces comités ont disparu en 2008. Seront-ils réactivés ? Les OISP eux le souhaitent.

## 2. Revendications pour l'insertion socioprofessionnelle

### Améliorer le contexte de formation des stagiaires en ISP

#### Revaloriser le statut de stagiaire en FP

L'indemnité de formation versée aux stagiaires vient seulement d'être légèrement réévaluée à 1,2 euros, elle ne l'avait pas été depuis 1987 date à laquelle elle s'élevait à 40FB. Il est temps de rattraper le retard. Cette indemnité doit passer au minimum à 1,5 euros et être indexée automatiquement.

Considérer l'engagement des stagiaires dans un parcours ISP comme une preuve d'activation et comme le résultat légitime d'un travail réalisé par les professionnels de l'ISP

Le choix réfléchi des demandeurs d'emploi stagiaires de s'être engagés dans un parcours de formation ISP (dans ses aspects formation et accompagnement vers l'emploi) doit être pleinement respecté.

Trop de stagiaires sont convoqués par les facilitateurs ou par les conseillers d'Actiris sans qu'il soit tenu compte de leur emploi du temps de formation. Plus grave encore, certains facilitateurs ONEm n'hésitent pas à modifier le projet professionnel des demandeurs d'emploi (une recherche d'emploi plutôt qu'une formation) au mépris de la liberté de choix des demandeurs d'emploi et au mépris du travail d'orientation et d'accompagnement effectué par les professionnels ISP.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un parcours de formation comporte parfois des délais entre deux actions de formation (de quelques semaines à plusieurs mois). Les stagiaires ne sont pas responsables de ce fonctionnement et ne doivent donc pas subir le contrôle de l'ONEm pendant ces périodes.

Augmenter les capacités d'accueil des enfants en bas âge pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs.

L'insuffisance de solutions de garde qui peuvent être mises en œuvre rapidement constitue un

frein à l'emploi ou à la formation pour les demandeurs d'emploi (et particulièrement les femmes ou les familles monoparentales).

### Améliorer la fluidité des parcours de formation ISP

#### Poursuivre l'accroissement de l'offre de formation ISP

Face à l'augmentation de la population active bruxelloise, face à l'augmentation du chômage liée à la crise économique, il faut poursuivre la dynamique d'augmentation de l'offre de formation et notamment de l'offre ISP<sup>3</sup> (en nombre de places et en nombre d'heures). Certes, tous les demandeurs d'emploi n'ont pas besoin d'une formation, mais l'écart reste suffisamment important au vu du nombre de demandeurs d'emploi dont la qualification correspond aux critères du public ISP<sup>4</sup>, pour qu'un nombre plus important d'entre eux puissent bénéficier d'une action répondant à leur besoin.

#### **6.500 places de formation ISP au terme de la prochaine législature, telle devrait être l'ambition de la politique de formation professionnelle bruxelloise.**

Cette augmentation doit couvrir les différents types de formation ISP. En effet, les besoins des demandeurs bruxellois peu ou pas qualifiés recouvrent l'ensemble des maillons du dispositif d'insertion socioprofessionnelle bruxellois : alphabétisation, français langue étrangère, formation de base, préformation et formation qualifiante.

#### Augmenter les capacités d'action des OISP pour accroître leur offre de formation

- Rétablir une équité de financement en créant des catégories d'agrément COCOF supplémentaires, ce qui permettrait d'octroyer une subvention plus importante aux OISP réalisant plus de 65.000 h de formation par an. Parallèlement, il est indispensable d'augmenter le budget indemnités stagiaires de Bruxelles Formation pour permettre le conventionnement de nouvelles actions.
- Prévoir un préfinancement FSE de 90% du montant annuel agréé, liquidé avant la fin du premier trimestre de chaque année. Actuellement, ce taux est de 75%, ce qui induit des soldes de 25% perçus plusieurs années après et qui grève donc lourdement la trésorerie des OISP. En outre, les montants annuels préfinancés ne sont jamais parvenus aux OISP avant au mieux fin mai (au pire début septembre).
- Envisager de nouvelles modalités de financement des actions ISP dans l'hypothèse où le cofinancement du FSE ne serait plus d'application après 2013 (fin de la programmation actuelle).
- Pour faciliter la mise en œuvre des actions de formation pilotes des Missions Locales (qui répondent rapidement à des opportunités d'emplois), alléger les dossiers de demande de conventionnement de Bruxelles Formation, écourter les procédures d'instruction (2 mois





maximum) et élargir les périodes de dépôt des dossiers.

- Prévoir un financement des activités de coordination au sein des OISP pour développer la constitution de filières et de passerelles (entre OISP ou avec d'autres acteurs : Bruxelles Formation, établissements de Promotion sociale, centre de référence et centre de technologie adapté, centre de validation des compétences...).
- Prévoir une réelle possibilité de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour chaque source de financement public. Assurer le bon fonctionnement et la qualité des formations dans le souci des usagers et garantir des conditions matérielles de travail correctes implique la reconnaissance et l'indexation des frais de fonctionnement et d'équipement, à savoir locaux d'accueil et de formation des stagiaires, matériel pédagogique et équipements, matériel informatique. Or, plusieurs sources de financement du dispositif ne prennent en compte que la subvention des postes de travail. Les frais de fonctionnement sont limités et forfaitaires à la COCOF (et inexistantes pour les Missions Locales) ainsi qu'au FSE. Certes, des possibilités de mécénat existent, mais elles restent anecdotiques. Il faut pouvoir donner la possibilité aux OISP de pérenniser leur implantation géographique, d'entretenir et de moderniser leurs locaux afin qu'ils puissent étendre leur offre et répondre à de nouvelles opportunités d'emploi et de formation.

#### Faciliter l'adaptation qualitative de l'offre de formation des OISP pour répondre aux enjeux actuels

- Soutenir le développement de méthodes et d'outils pédagogiques afin de retrouver dans le public une part plus importante des 18-25 ans.
- Étendre la reconnaissance des stages pratiques en entreprise à l'ensemble des types d'action de formation ISP, pour faciliter (ou renforcer) la connaissance du monde de l'entreprise et du marché de l'emploi par les stagiaires. Permettre le développement de formules de stage individualisé en entreprise pendant ou après la formation. Adapter la durée des stages selon le secteur d'activité et la demande des entreprises.
- Favoriser des possibilités de validation des compétences, valorisables auprès des employeurs en termes de statut (barèmes et rémunération).
- Faciliter l'utilisation, par les stagiaires ISP, de l'équipement des Centres de référence et des Centres de compétences.
- Confirmer la dimension Education permanente, comme partie intégrante du processus ISP pour permettre aux stagiaires de s'approprier les outils d'une citoyenneté critique.
- Reconnaître et valoriser les pratiques pédagogiques des OISP dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche référentielle.

## Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi plutôt que leur contrôle

### Sécuriser les personnes qui s'engagent dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle

Les demandeurs d'emploi qui s'engagent dans un processus d'insertion socioprofessionnelle (accompagnement individuel, orientation professionnelle, formation...) doivent être exemptés de toute « pression » et convocation de la part de l'ONEm et des CPAS. Le contrat de projet professionnel (CPP) doit être considéré comme un outil prouvant la démarche d'activation des demandeurs d'emploi.

### Améliorer les conditions du partenariat OISP / Actiris

L'accompagnement socioprofessionnel des stagiaires est un élément crucial de la réussite des parcours d'insertion, de l'accueil jusqu'au suivi pour la recherche d'emploi. La réforme du partenariat, effective depuis janvier 2009, a permis de reconnaître cet accompagnement comme un processus global. Il reste cependant des points à améliorer :

- Augmenter le volume d'heures d'accompagnement pour les actions de courte durée (inférieures à 350 heures).
- Adapter le coût horaire « accompagnement » pour l'ensemble des types d'action de formation ISP afin de garantir un financement compatible avec l'ampleur du travail fourni.
- Développer l'offre de conventionnement d'actions de type jobcoaching organisées par les OISP pour leur public.

### Rendre opérationnelle l'ordonnance relative aux Missions Locales et aux Werkwinkels

Cette Ordonnance est enfin une réalité. Il importe désormais d'adopter rapidement, mais après une réelle concertation avec le secteur, les arrêtés d'exécution pour clarifier les questions suivantes :

- La définition du public-cible et, par conséquent, la complémentarité d'action entre les antennes d'Actiris et les Missions Locales.
- Le mode de financement et, au préalable, le périmètre d'intervention des Missions Locales.

### Impliquer les employeurs

- Inciter à la communication des offres d'emploi auprès d'Actiris est aussi un moyen de lutter contre le chômage.
- Stimuler l'offre de stages en entreprise.





- Développer les possibilités de première expérience professionnelle pour les jeunes en relation avec leur parcours d'ISP en utilisant les conventions de premier emploi (CPE) tant dans les entreprises privées que publiques.
- Promouvoir auprès des employeurs l'utilisation de la Formation professionnelle individualisée en entreprises (FPIE).
- Poursuivre l'effort d'embauche des employeurs publics et parapublics via les programmes d'emploi.

### Améliorer les conditions de réalisation des actions ISP

- Au vu des nouvelles orientations de la politique européenne, il est nécessaire de réaffirmer la mission de service public d'intérêt général des OISP afin de clarifier leur position dans le cadre des règles européennes de la concurrence.
- Dans le respect des exigences de vérification et de contrôle, simplifier les procédures pour permettre aux organismes de consacrer plus de temps à leurs missions de base (actuellement un minimum de 5 dossiers de justification par action avec rapports, inspections, copie de documents, etc.). Cela passe par la mise en place d'un réel échéancier, la concertation des acteurs, l'harmonisation des différentes exigences et l'affectation de moyens humains qualifiés.
- Dans le cadre du nouveau mode de partenariat d'Actiris (appels à projets), prévoir une période de transition destinées à affiner les objectifs à atteindre et les critères d'évaluation sur base d'une concertation avec les partenaires concernés (opérateurs de formation ISP, Missions Locales, RAE...).
- Assurer des délais raisonnables dans la liquidation des subventions (européennes entre autres) pour éviter les coûts financiers et la surcharge administrative.
- Pérenniser et assouplir les financements de la formation continuée des travailleurs ISP tant pour les opérateurs de formation ISP que pour les Missions Locales.
- Améliorer les conditions de financement des rémunérations du personnel (voir la partie 6).
- Améliorer la concertation des OISP avec les pouvoirs publics. Pour garantir le plus d'efficacité aux politiques d'emploi et de formation mises en œuvre, une plus grande concertation entre les opérateurs de terrain et les opérateurs public d'emploi et de formation est indispensable. Cela nécessite de réactiver des lieux existants par le passé (comités de concertation, comité de suivi RPE...) et d'en faire de réels lieux d'échange d'informations, de confrontation des points de vue voire d'émergence de nouveaux projets.

## 3. Bilan de la législature en économie sociale

### Préambule : l'économie sociale d'insertion

*L'économie sociale regroupe une vaste gamme d'activités tant dans le secteur marchand que non marchand. Ces activités sont menées aussi bien par des sociétés coopératives que des mutualités ou des associations. Certaines entreprises sont d'ailleurs reconnues comme « sociétés à finalité sociale ». Ces initiatives ont pour caractéristiques communes de :*

- Poursuivre une finalité de services aux membres et à la collectivité.
- Bénéficier d'une autonomie de gestion.
- Disposer d'un processus de décision interne démocratique.
- Tendre vers une primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

*Ce vaste ensemble d'entreprises mobilise pour leurs activités des ressources marchandes provenant de la vente de leur production de biens et services et de ressources non marchandes provenant de formes de subventions ou du soutien des pouvoirs publics. Ces ressources non-marchandes étant souvent des mesures destinées à la réalisation d'un service d'intérêt général dans le domaine de la santé, de l'aide aux personnes, de l'insertion, etc ...*

*Ces dernières années une législation régionale a mis en place un cadre de soutien à l'économie sociale en Région bruxelloise, plus précisément avec l'objectif de favoriser la réinsertion de demandeurs d'emploi fragilisés. C'est pourquoi, on parlera d'économie sociale d'insertion.*

*C'est dans ce secteur qu'opèrent certains des membres de la FeBISP.*

*Les ILDE (Initiatives Locales de Développement de l'Emploi) et les EI (Entreprises d'Insertion) remettent au travail des demandeurs d'emploi peu qualifiés, dans un but d'insertion socioprofessionnelle. Pourquoi ? Parce que ces personnes ne trouvent pas d'emploi régulier ailleurs et qu'elles ont besoin de travailler et ne peuvent, pour des raisons matérielles, se permettre de suivre une formation.*

*Les ILDE et les EI leur offrent soit une expérience de travail valorisable sur le marché de l'emploi, soit des emplois stables. Les ILDE et les EI sont un moyen d'augmenter globalement le volume total de l'emploi en RBC, en exploitant des niches d'activités peu exploitées par ailleurs.*







## Fortes croissance des projets et des emplois

Si l'Ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'agrément et au financement des ILDE et des EI a été votée juste avant les élections régionales de juin 2004, l'Arrêté d'exécution de cette Ordonnance, extrêmement important pour permettre le lancement effectif des premiers agréments et financements, n'a été pris qu'en décembre 2004.

Dans la foulée, une plate-forme de concertation de l'économie sociale a été mise sur pied auprès du Conseil économique et social. Elle regroupe les partenaires sociaux et les représentants du secteur. L'administration de l'emploi et de l'économie plurielle a ensuite été chargée de rédiger un guide pratique à destination des candidats à l'agrément, ainsi que les formulaires de demande d'agrément.

Très vite, un nombre important d'Initiatives Locales de Développement de l'Emploi et un nombre plus limité d'Entreprises d'Insertion ont vu le jour et ont été agréées et financées. On peut trouver plusieurs explications à cela :

- Le dynamisme du secteur de l'insertion socioprofessionnelle dont sont issues différentes ILDE.
- L'augmentation progressive des budgets consacrés au financement de l'économie sociale d'insertion.
- La nature de l'Ordonnance du 18 mars 2004 elle-même, qui est peu limitative en ce qui concerne les activités à mener par les ILDE et les EI, les objectifs à atteindre, les finalités à poursuivre, les dates de dépôt des dossiers.
- Le travail des 3 agences-conseil et fédérations de l'économie sociale financées par la Région, qui ont fait connaître le dispositif et accompagné le montage d'un nombre important de dossiers de demande d'agrément.

Ce développement se résume par le tableau:

Année	Budget (en euros)	Nbre ILDE	Nbre EI	Emplois équivalents temps plein (ETP) total	
				Dont Public- cible	Emploi total en ETP
2005	620.000	25	4	288	418
2006	1.484.000	39	10	453	631
2007	3.250.000	47	11	684	872
2008	4.500.000	54	14	734	987
2009	5.000.000	Les décisions de financement seront prises en février 2009			

Néanmoins, ce développement de l'emploi dans les ILDE aurait pu être plus important encore si les budgets alloués à cette politique avaient été plus conséquents, et si, chaque année, les entreprises avaient été informées plus tôt des montants auxquels elles avaient droit. À titre d'exemple, pour l'exercice 2008, les structures agréées existantes auraient dû recevoir un financement de 7.100.000 euros, là où le budget disponible n'était que de 4.500.000 euros.

Ceci pose un dilemme, soit les structures agréées sont financées conformément aux critères de l'Ordonnance et, dès lors, une augmentation du budget doit être prévue, soit les critères de l'Ordonnance devront être revus à la baisse. Ce qui serait dommageable pour la dynamique d'ensemble des initiatives d'économie sociale.

L'ensemble des procédures (agrément, et surtout calcul des emplois créés et des montants à allouer) est fort lourd et génère des périodes d'incertitudes peu propices au développement de projets ou d'engagements.

D'autre part, la plate-forme de concertation de l'économie sociale fut fortement mobilisée par les avis à remettre quant à l'agrément et au financement de ces nombreux projets. Les débats sur les financements à octroyer pour gérer la pénurie de budget furent également voraces en temps et en énergie, laissant peu de place au traitement des questions de fond sur la nature, les problèmes rencontrés et le développement des structures d'économie sociale, sur les lacunes de l'Ordonnance et la manière de les pallier.

### Evolution de l'Ordonnance du 18 mars 2004 et de son arrêté d'exécution

Une modification des textes légaux est intervenue afin d'instituer deux périodes pour le dépôt des dossiers de demande d'agrément, de façon à éviter que la plate-forme soit sans cesse convoquée pour examiner de nouveaux dossiers, et pour éviter également que les premiers arrivés soient les premiers servis ce qui, dans un contexte de budget limité, se passait au détriment d'éventuels projets arrivés plus tardivement mais de qualité équivalente sinon meilleure.

Actuellement, si le premier objectif a été plus ou moins rencontré (encore que la plate-forme se réunisse surtout pour remettre des avis sur des dossiers de demande d'agrément), le second objectif requerrait, pour être atteint, l'élaboration de règles communes pour la remise d'avis sur les projets, ce qui n'a pas encore été fait.

### « Priorités et stratégie par rapport au développement de l'économie sociale en Région de Bruxelles-Capitale »

Vers le mois de mai 2007, la plate-forme de concertation de l'économie sociale s'attela à un travail de rédaction d'une note intitulée « Priorités et stratégie par rapport au développement de l'économie sociale en Région de Bruxelles-Capitale ». À la fin de l'été 2007, des fédérations de l'économie sociale présentes à la plate-forme de concertation de l'économie sociale (FeBISP, ACFI, Ressources et Tracé Brussel) ont déposé un premier avis sur cette question.





D'autres notes apportant des amendements à ce premier travail de rédaction ont, par la suite, été déposées à la plate-forme, mais celle-ci n'a jamais rendu d'avis unanime sur cette question, faute de poursuivre les débats. Les réunions de la plate-forme qui ont suivi ont, en effet, été consacrées aux questions de financement (queue de budget 2007) et à l'examen de nouveaux dossiers de demande d'agrément.

Loin d'être un luxe, un texte officiel partagé par tous les partenaires (gouvernement, partenaires sociaux et structures de l'économie sociale) définissant le positionnement de l'économie sociale dans notre région constituerait un élément important de visibilité pour ces actions en faveur de l'emploi.

## Soutien aux structures d'appui et aux fédérations

### Fédérations et agences-conseil

Ce développement de l'économie sociale d'insertion en 5 ans doit certainement beaucoup au travail mené par les structures de soutien (fédérations et agences-conseil). Le Ministre Benoît Cerexhe a, à ce niveau, maintenu le financement de trois structures chargées d'aider au développement des nouvelles ILDE et EI (Febecoop, FeBISP et Tracé Brussel).

Durant cette législature, ces structures ont été à même de cibler, avec la participation de leurs membres, les actions les plus adéquates à mener afin de valoriser, faire reconnaître, professionnaliser et apporter davantage de moyens à l'économie sociale d'insertion. Elles ont également permis de soutenir la mise sur pied des projets individuels et les dossiers d'agrément des opérateurs.

Cependant, vers la fin de la législature, le gouvernement a demandé aux agences-conseil d'entrer davantage dans une relation individualisée avec les porteurs de projets en concluant des conventions avec les bénéficiaires de leurs services, conventions incluant la nécessaire participation financière des porteurs de projets.

Cette approche plus « individualisée » et commerciale pose le problème de la forme du soutien dont a besoin le secteur. En effet, une approche « conseil individualisé » ne s'oppose pas à la nécessité d'une action plus collective, permettant à l'ensemble des opérateurs de poser des problèmes transversaux propres à tous et de proposer des solutions, en dialogue avec les autorités compétentes, tant au plan régional que fédéral. Les principales matières qui posent problèmes relèvent des législations sur la fiscalité et la TVA, le droit des ASBL et des sociétés, le droit des marchés publics, les programmes d'embauche pour public fragilisé, l'activation des demandeurs d'emploi, les titres-services, les commissions paritaires, ... ), sans oublier la dimension européenne (problème des aides publiques aux entreprises).

Un équilibre doit donc être trouvé entre l'aide de type ponctuel individualisée sur dossier, le suivi collectif des dossiers et la représentation générale du secteur.

### Une bourse de lancement BoBIES et des Chèques-expertise

En 2006, le lancement d'une *Bourse bruxelloise d'impulsion en économie sociale et durable* (BoBIES) devait permettre d'étudier la faisabilité et de pouvoir ensuite « tester grandeur nature » des projets bruxellois d'économie sociale dont les finalités visaient particulièrement l'innovation et le développement durable.

En 2006 également, a eu lieu le lancement de la première édition de l'action « chèques-expertise », expérience reproduite ensuite en 2008. L'idée des promoteurs de cette expérience était d'encourager les EI/ILDE bruxelloises à rechercher de l'expertise « hors des sentiers battus de l'économie sociale » afin de les aider à « mener une réflexion en interne sur les difficultés qu'ils rencontrent dans la gestion quotidienne de leur activité et de formaliser une demande d'aide auprès de consultants issus du secteur privé.

### Evaluations

Durant la législature, le Ministre régional de l'emploi et de l'économie, Benoît Cerexhe, a commandé deux études. La première portait sur la viabilité des projets et leur stabilité financière. La seconde se penchait sur le travail des fédérations et agences-conseil financées par la Région.

Si ces dernières (Febecoop, FeBISP et Tracé Brussel) ont été informées, suite à ces études, d'une série de modifications qui sont attendues d'elles dans le type d'actions qu'elles mènent (voir plus haut), l'ensemble de ces deux évaluations n'a pas fait l'objet d'une information complète et d'une discussion avec les partenaires. Cela aurait été particulièrement utile pour orienter les travaux de la plate-forme et, notamment, pour lui permettre d'affiner les critères d'agrément et de financement des projets.

Quant aux actions « Bourse de lancement BoBIES » et « chèques-expertise » mentionnés ci-dessus, si elles ont pu aider ponctuellement certains opérateurs en s'additionnant à l'appui des agences-conseil en économie sociale, la portée de ces actions n'a pas été finement évaluée.





## 4. Revendications pour l'économie sociale

### L'ESI : un service social d'intérêt général

Au vu des nouvelles orientations de la politique européenne, il devient nécessaire de définir les ILDE en les mandatant pour un objectif spécifique d'insertion socioprofessionnelle dans le cadre de leurs missions de service public d'intérêt général afin de clarifier leur position dans le cadre des règles européennes de la concurrence.

Parallèlement, après la phase de développement spectaculaire qu'a connu le secteur sous cette législature, il importe désormais de lui assurer une visibilité et une représentation collective en tant que secteur économique à part entière. Les entreprises de l'économie sociale sont des entreprises qui mènent une activité économique dont la finalité n'est pas le lucre, mais le service à la collectivité. Elles ne sont pas non plus équivalentes au secteur public, dont elles sont indépendantes ; les entrepreneurs de l'économie sociale assument seuls le risque lié à leur entreprise. Outre leur vocation à créer de l'emploi et à faciliter la transition professionnelle de demandeurs d'emploi fragilisés, elles peuvent contribuer grandement à l'amélioration de la cohésion sociale et de la qualité de vie de notre région.

### Augmenter les synergies et les collaborations entre secteurs

L'économie sociale doit devenir une préoccupation régionale, intégrée à l'ensemble de la politique économique du développement régional. Des niches d'activités potentiellement créatrices d'emploi existent, mais pour permettre que des initiatives s'y développent à partir des structures de l'économie sociale, il faut envisager des collaborations et des synergies entre les instances chargées de l'économie et de l'emploi et celles chargées d'autres compétences. Notamment dans des secteurs comme l'aide aux personnes, le recyclage, le logement social, le développement durable, le tourisme, etc.

### Garantir le financement, l'encadrement et la formation

Étant donné les caractéristiques du chômage à Bruxelles, il est indispensable que les normes d'encadrement des travailleurs issus du public-cible (et donc les moyens en personnel) soient correctement évaluées et financées. Il faut donc revoir à la hausse les moyens alloués au secteur, de façon à financer les projets à hauteur de ce que prévoient les prescrits de l'Ordonnance du 18 mars 2004.

Dans l'économie sociale d'insertion, le succès du travail d'insertion socioprofessionnelle nécessite que les travailleurs, issus du public-cible, soient correctement encadrés et formés. Les encadrants doivent pouvoir bénéficier d'une formation continuée. Des moyens supplémentaires orientés vers la formation sont donc nécessaires. À titre d'exemple, les financements FSE actuels ne sont valables que jusqu'en 2013 (pour les Missions Locales et uniquement pour les contingents existants avant 2008).

### Régionalisation des moyens fédéraux

Dans le cadre de la régionalisation prévue de la compétence fédérale en économie sociale, il convient de veiller à ce que l'ensemble de ces moyens fédéraux soient alloués à Bruxelles proportionnellement au poids de sa population et aux caractéristiques du marché de l'emploi, en particulier, pour les moyens générés par le Fonds de l'Économie Sociale et Durable.

### Droits de tirage

Les Régions disposent d'un droit de tirage au fédéral dans le cadre des programmes de lutte contre le chômage. Pour la Région bruxelloise, il faut rétablir une plus juste proportion pour l'accès à ces droits de tirage<sup>5</sup>. Cela conférerait à Bruxelles des moyens supplémentaires pour la création d'emplois en général et dans l'économie sociale d'insertion en particulier. Nous plaçons pour la création de nouveaux postes PTP, ACS et ACS rémunérés, article 60 §7 subvention majorée, SINE, ...

Il serait possible de passer des 660 postes actuels aux 1000 PTP prévus pour l'économie sociale d'insertion. Quant au programme PTP, il nécessite une série de réformes et d'améliorations permettant de supprimer les lourdeurs administratives tant pour le travailleur que pour l'employeur.

### Structures de soutien

Un renouvellement du financement pour les structures de soutien doit être prévu à la fois pour celles qui sont chargées d'apporter des conseils techniques et de gestion aux ILDE et aux EI, que pour celles qui jouent un rôle fédérateur et de représentativité assurant au secteur une visibilité et une cohérence.

### Recentrer le rôle de la plate-forme de concertation de l'économie sociale

La plate-forme doit recentrer ses travaux sur les missions pour lesquelles elle a été mise en place :

- Organiser la concertation et la collaboration entre l'administration régionale, les entreprises et associations agréées et le gouvernement.
- Promouvoir la politique régionale en matière d'économie sociale.
- Suivre la mise en oeuvre de l'Ordonnance et formuler au gouvernement toutes propositions relatives à la politique régionale en matière d'économie sociale.
- Notamment en fixant dans le cadre de l'Ordonnance des critères objectifs et des procédures pour l'agrément des ILDE et des EI.

Cela nécessite de mieux organiser le travail de remise d'avis sur les demandes d'agrément, afin d'en confier une part plus grande du travail d'analyse à l'administration ou à une commission d'agrément. La plate-forme se concentrant sur l'élaboration d'une liste de critères objectifs et





des procédures. Elle peut également être chargée d'examiner les recours en cas de rejet d'une demande d'agrément.

Cela nécessite également la transmission à la plate-forme d'une série d'éléments comme :

- Les statistiques du secteur : emplois et types d'emplois créés.
- Les études et évaluations menées par des organismes externes.
- Les projets de réforme des textes législatifs.
- Les propositions de budget et de règles de calcul des financements.
- Etc.

La cellule en charge de l'économie sociale au sein de l'administration devrait être étoffée pour faire face à ces missions.

### **Modifier l'Ordonnance du 18 mars 2004**

Pour lui donner tout son impact, il convient d'apporter une série de modifications au texte législatif. En priorité pour :

- Etablir des règles de financement justes, stables et prévisionnelles pour les ILDE et les EI.
- Mieux distinguer les ILDE et les EI dans leurs missions, financement et encadrement : en effet, leur différence de statut (ASBL d'un côté, Société de l'autre) devrait entraîner des attentes spécifiques à leur égard au niveau de la quantité et de la qualité de l'emploi créé ; l'Ordonnance réformée devrait préciser ces attentes et ces moyens d'appui spécifiques.
- Élaborer des critères qualitatifs permettant d'affiner les évaluations du travail mené par les ILDE et les EI.
- Limiter l'incertitude des porteurs de projets en affinant les conditions de renouvellement des agréments et des financements au-delà des quatre premières années.

### **Créer des passerelles vers le marché de l'emploi**

Le secteur de l'économie sociale doit être capable de générer une série d'emplois dans des initiatives rentables et utiles. Mais pour les publics-cibles, l'économie sociale joue également un rôle de transition vers le marché de l'emploi en général. Dans ce cadre, une attention toute particulière doit être accordée à ces travailleurs dans le cadre des politiques régionales pour l'emploi. Soit en développant avec l'aide d'ACTIRIS des outils spécifiques de placement (jobcoaching, méthode « side »,) soit en concluant des accords avec le monde de l'entreprise pour l'embauche de ces publics dans les secteurs où ils ont été formés.

## **5. Relations sociales et revendications concernant le personnel**

Depuis 2005, l'ensemble des éléments contenus dans l'Accord non marchand sont d'application. Une seule mesure a élargi la base de cet accord : l'intervention partielle du surcoût des travailleurs sous statut ACS. Outre la garantie de financement dans la durée de ces acquis pour l'ensemble des travailleurs concernés, des avancées sont indispensables pour accompagner l'évolution professionnelle du secteur. Ceci implique :

### **Inscrire la progression barémique due à l'ancienneté et l'indexation dans les principaux modes de subsidiation.**

Cette progression s'évalue à 3,5% à niveau d'emploi et volume d'activité constants. Toutefois, ces données doivent être nuancées : entre 2005 et 2007, on constate une augmentation de la masse salariale totale de plus de 20%. Cette augmentation est cependant plus marquée pour les Missions Locales (30%) que pour les opérateurs de formation (17%). Ce phénomène d'augmentation concerne tant le paramètre du volume de l'emploi - le nombre d'Etp affecté à l'ISP a augmenté en moyenne de 10% entre 2005 et 2008 - que l'augmentation du volume d'activité (cf. point 3.2.2). Il faut y ajouter la volonté de répondre à une professionnalisation croissante du secteur traduite par des exigences accrues de qualification des travailleurs.

Les mécanismes de financement doivent permettre que l'ensemble des travailleurs du secteur, quelles que soient les sources de financement de leur poste, puissent bénéficier des conditions de rémunération en vigueur. Cette garantie est le gage d'un maintien de la capacité d'expertise des travailleurs dans un cadre de travail assurant le bon fonctionnement des services et la qualité des formations dispensées.

### **Mieux prendre en compte les compétences des travailleurs**

Les organismes d'ISP sont confrontés à des difficultés de recruter des formateurs en particulier dans les domaines techniques (NTIC, bâtiment, horeca, aides aux personnes). Le problème se pose aussi pour les fonctions d'encadrants techniques chez les opérateurs d'ESI (encadrement du personnel sous statut PTP). Les règles définies par les pouvoirs subsidiaires, qui ne tiennent compte que des diplômes reconnus ou d'une valorisation trop partielle de l'expérience professionnelle, ne permettent pas toujours le recrutement de personnel doté malgré tout d'une expérience professionnelle probante (ancienneté acquise à l'étranger ou non valorisable, absence de diplôme ad hoc, impossibilité de faire reconnaître certaines compétences acquises dans les ISP).

À l'heure de l'intégration de la logique « compétences » dans la formation professionnelle,





l'élargissement du cadre de recrutement des travailleurs devient indispensable avec pour corollaire une adaptation des textes législatifs.

Si la fonction de formateur de niveau universitaire est reconnue par les conventions collectives de l'accord non marchand, celle-ci ne l'est toujours pas dans le financement de l'équipe de base COCOF. Pourtant, dans les équipes pédagogiques des OISP, bon nombre de professionnels disposent d'un titre universitaire. De plus, certains programmes ou appel d'offres exigent des qualifications universitaires (psychologue p.ex.). Il est donc nécessaire de tenir compte de ces qualifications.

### Compléter le financement des postes sous statut ACS

Le secteur de l'ISP compte 52% des contrats de travail sous statut ACS. Les primes ACS octroyées par la Région de Bruxelles-Capitale représentent environ 36% du financement de la masse salariale totale du secteur. Il en découle un sous-financement important des postes ACS essentiellement dû à la non reconnaissance de l'ancienneté barémique dans la subvention accordée.

En moyenne, l'écart entre le coût salarial d'un poste et la subvention ACS est de 26%. Le crédit budgétaire alloué par la COCOF depuis 2006 est insuffisant et ne permet de couvrir qu'au maximum un écart de 5,18% des primes individuelles. De plus, l'identification des postes est effectuée par le biais d'un cadastre annuel dont la conception est très lourde en termes de procédures et la liquidation des sommes, en décalage avec les exercices budgétaires.

### Prendre en compte la problématique des fins de carrière / Prévoir la relève des professionnels de demain

La proportion des plus de 45 ans est passée de 27% en 2000 à 42% en 2008. Le même phénomène d'augmentation de l'âge est constaté pour les classes d'âge suivantes. Par contre, les catégories les plus jeunes sont moins représentées ; les moins de 40 ans passent de 55,5% en 2000 à 42,5% en 2008. Ce phénomène de vieillissement de la population des travailleurs dénote un risque de laisser s'échapper l'expertise des travailleurs plus âgés tout en ne permettant pas une transition vers des travailleurs plus jeunes.

L'instauration du régime de congés conventionnels à partir de l'âge de 45 ans assorti d'une possibilité d'embauche compensatoire n'est qu'une réponse partielle au problème posé et tend à démontrer ses propres limites : difficultés de remplacement dans une fonction qualifiée, fractionnement du temps de travail, etc.

Une réelle politique intégrée de prise en compte des fins de carrière doit être mise en œuvre, permettant non seulement aux employeurs de faire face à leurs obligations légales en matière de prépension, mais au-delà, visant le rajeunissement des équipes et des responsables et la

transmission des savoirs et de l'expérience acquise.

### Pour une meilleure prise en compte des fonctions de coordination et de direction

Pour l'ensemble des organismes, une meilleure prise en compte des fonctions de coordination générale et de direction doit avoir lieu. En particulier dans les organismes complexes ou de plus grandes tailles, un effort devrait être fait quant au nombre de postes subventionnés et au niveau de la rémunération de ces postes.

#### Notes de bas de page

<sup>1</sup> Un bilan chiffré et détaillé de l'ensemble du dispositif d'insertion socioprofessionnelle se trouve dans le « Vade-mecum de l'insertion socioprofessionnelle en région bruxelloise » qui peut être obtenu sur simple demande : [secretariat@febisp.be](mailto:secretariat@febisp.be).

<sup>2</sup> Les demandeurs d'emploi ayant suivi une formation ISP, peuvent s'ils le souhaitent passer l'épreuve de validation et obtenir un Titre de compétence qui atteste de leur niveau de compétences

<sup>3</sup> Complémentaire à l'offre de formation de Bruxelles Formation, des établissements de Promotion sociale, des CEFA et des classes moyennes.

<sup>4</sup> C'est-à-dire les personnes dont le niveau de qualification est inférieur au CESS.

<sup>5</sup> Une remise à niveau des droits de tirage, dont le système n'a plus été modifié depuis 1988, permettrait la création de 6000 postes ACS.



#### Bienvenue au nouveau directeur de l'ISPAT

Luc Frémal, nouveau directeur du centre de formation ISPAT (Insertion Socio-Professionnelle Action Travail), veut mettre son expérience de travailleur social au service du public particulièrement défavorisé de Saint-Josse. Au cours de sa carrière, il a été successivement éducateur, assistant social, médiateur, coordinateur, toujours en action avec un public fragilisé (personnes handicapées, jeunes infrascolarisés et adultes issus de l'émigration).



Luc Frémal, directeur de l'ISPAT

Présent à la naissance de l'ISP à Saint-Josse comme agent d'accueil et de guidance à la Mission Locale, il soutient ensuite la pratique de la pédagogie différenciée à la ZEP de Forest. À la Chôm'Hier, il met en place un accompagnement des stagiaires afin de les libérer des contraintes socio-administratives, véritables entraves à la formation.

Dans sa pratique professionnelle, Luc Frémal veut donner une chance à chacun de pouvoir exercer un emploi en concordance avec ses aspirations et en phase avec la réalité de son environnement.

#### Contact :

**ISPAT asbl**  
Rue Brialmont, 21  
1210 Saint-Josse-ten-noode  
Tel : 02 219 74 78  
Fax : 02 218 38 68

#### Le nouveau Kit repas équitable et biodégradable de Service ARPAIJE



Kit repas équitable et biodégradable de Service Arpaije

À l'occasion de la visite de Benoît Cerexhe, Ministre de l'économie et de l'emploi, le 15 janvier dernier à l'Espace Malibran, « Service ARPAIJE » a présenté officiellement son nouveau produit : un kit repas équitable et biodégradable. Réalisé par l'ILDE « Service ARPAIJE » ce kit repas est pensé pour être proposé lors de

réunions de travail d'entreprises, d'assemblées parlementaires, de colloques, de ministères...

L'originalité du produit est d'associer étroitement économie sociale, commerce équitable et respect de l'environnement : **Economie sociale** : Service ARPAIJE service emploi des travailleurs exclus temporairement ou durablement des circuits économiques classiques.

**Commerce équitable** : Une grande partie des produits utilisés (riz, quinoa, mangue, banane, chocolat...) sont issus du commerce équitable.

**Environnement** : « La vaisselle » est entièrement biodégradable et la boîte est réalisée en carton recyclé FSC.

Pour en savoir plus sur ce produit et la démarche qui « se cache » derrière, lisez le reportage en page 26.

#### Décès de Rudi Gits

Les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) ont l'immense tristesse de vous faire part du décès de leur président, Monsieur Rudi Gits. Avec force et détermination, il dirigeait depuis plus de 30 ans le Mouvement CEMEA en Belgique. Sans relâche, il a milité pour le développement

de l'Education Nouvelle et défendu la cause d'une éducation pour tous, ouverte et tolérante, responsable et émancipatrice. Tout au long de sa vie, en tous lieux, il a porté la question de la globalité de l'éducation au cœur du développement de notre société, à travers la culture, la jeunesse et l'enfance, l'éducation permanente et la revendication politique. Trésorier de la Fédération Internationale, Humaniste et laïque, de cœur et de raison, Monsieur Rudi Gits nous laisse un héritage pédagogique et associatif immense. C'est un pédagogue, un homme de combat, un des nôtres qui s'en va.

#### La campagne du Piment pour les places en crèche

À chaque début de session de formation, des candidat(e)s ne peuvent entamer le programme qui leur convient faute de trouver une solution pour la garde des enfants. Ce sont principalement les femmes qui sont victimes de cette forme de discrimination. L'ONEm ne propose pas de solution et se contente d'inviter les personnes confrontées à ce problème à accepter une indemnité journalière et, ainsi, à ne plus être considérées comme chômeuses et pouvoir rester à la maison pour s'occuper des enfants !



La carte de la campagne du Piment

C'est pour améliorer la prise de conscience des pouvoirs publics de la situation vécue par les personnes qui ne trouvent pas de place dans les crèches, que le Piment a décidé de lancer l'action « une carte postale pour plus de places dans les crèches ». Le Piment demande à la Ministre Catherine Fonck de permettre aux demandeurs d'emploi, principalement aux moins qualifiés, d'obtenir des places d'accueil en crèches ou dans des structures assimilées, afin d'accéder à des formations qui amélioreront leurs possibilités d'insertion professionnelle. Les cartes postales sont disponibles auprès du Piment qui vous invite à les remplir puis à les lui renvoyer afin qu'il les dépose toutes ensemble chez la Ministre.

#### Contact :

**Le Piment asbl**  
Rue de la Colonne, 56  
1080 Molenbeek  
Tél : 02/218 27 29  
mail : [courrier@lepiment.org](mailto:courrier@lepiment.org)

#### Anniversaire de la Mission Locale de Molenbeek

Février 2009, la Mission Locale de Molenbeek a fêté ses 15 ans aux côtés de l'AFT Molenbeek Formation qui a soufflé les 10 bougies de son restaurant formatif « L'AFTER »... Portes ouvertes, animations interactives, dîners et tables rondes ont drainé un large public durant 3 jours. Lors de cet événement convivial, quatre tables rondes ont permis aux différents acteurs de la zone Nord-Ouest (maisons d'enfants, opérateurs de formation, opérateurs de guidance, OISP, Actiris, CPAS,...) d'échanger sur des thématiques centrales pour la commune et sa population. Au centre des débats : le développement de l'alliance emploi/environnement sur les activités d'éco-construction-rénovation et les travaux économiseurs d'énergie, les opportunités d'emplois pour les habitants et voisins de la zone du canal, l'avenir professionnel des femmes du quartier et l'avenir professionnel des ex-détenus. De nombreux interlocuteurs institutionnels étaient également présents pour projeter ces problématiques aux niveaux fédéral, régional ou local. Bravo aux équipes de la Mission Locale de Molenbeek et de Molenbeek Formation !



Rencontre avec...

## La pédagogothèque

Fabienne Ernotte et Ana Teixeira

*Vous êtes au minimum 400 à recevoir mensuellement la newsletter de la plate-forme [www.pedagotheque.be](http://www.pedagotheque.be) qui a pour objectif de diffuser des évaluations d'outils TIC effectuées par des formateurs et formatrices du secteur de l'ISP bruxelloise. Mais en avez-vous déjà franchi le seuil, exploré les arcanes ?*

Issu de la collaboration de dizaines de formateurs, le site présente un répertoire de ressources pédagogiques évaluées et commentées (didacticiels, exercices online, sites de référence, documents pédagogiques), ainsi que des informations et des réflexions pédagogiques concernant les TICE. Il vise le partage des expériences TICE menées sur le terrain dans la formation pour adultes en alphabétisation, préformation et formation qualifiante.

### À qui s'adresse la Pédagothèque ?

Depuis 2000, les recherches-actions menées par le CF2m et soutenues par Bruxelles Formation favorisent l'utilisation des TICE auprès des opérateurs de formation du secteur de l'ISP. Dans cette optique, la Pédagothèque s'adresse plus particulièrement aux animateurs, aux formateurs, ainsi qu'à tous les travailleurs sociaux menant

des actions de guidance et d'encadrement pour un public adulte en formation (alphabétisation, formation de base, formation qualifiante, recherche active d'emploi). Mais, l'information sur la qualité des outils pédagogiques mis en ligne est accessible à tous.

### Le principe

La Pédagothèque est basée sur un service d'appréciation des ressources sélectionnées par des formateurs et formatrices du secteur de l'ISP, sur des critères stricts. Seuls l'équipe du CF2m et les formateurs du réseau de collaborateurs peuvent publier une évaluation ou proposer une ressource potentiellement intéressante. S'il s'agit d'une nouvelle ressource, quelques experts pédagogiques de référence, mandatés par le CF2m, l'examinent et s'assurent qu'elle ne présente pas d'anomalies majeures au niveau technique et juridique. Si la ressource est retenue, elle est référencée sur le site.

### Un réservoir d'idées

Près de 420 ressources (outils) sont déjà accessibles, certaines gratuitement. Elles sont soit destinées à un public peu qualifié qui souhaite

apprendre seul ou accompagné ou se former en ligne ; soit destinées aux formateurs qui souhaitent enrichir leur pratique didactique avec ce public. Les uns visent l'apprentissage en direct, les autres l'échange de bonnes pratiques ou le recours à une information actualisée. Vous y trouverez des didacticiels, des animations multimédia, des vidéos, des cours et exercices en ligne, des jeux éducatifs, des formations à distance, le tout classé et regroupé par domaine d'apprentissage.

Plusieurs types de supports existent. Tous partent du principe que leur utilisation augmente l'autonomie des usagers. En voici quelques exemples :

- Le jeu « Plancher glissant » adressé principalement au personnel d'entretien pour limiter les risques d'accident).
- « La dictée gratuite » pour s'exercer à son rythme dans « Français ».
- « Corps cité » un site pour découvrir le corps humain et la santé dans « Sciences sociales et autres ».
- « Métiers info » pour visionner diverses vidéos sur les métiers dans « Vie professionnelle ».
- 3 modules en ligne du « PMTIC » pour une initiation à l'informatique.
- Ou encore, « FOREO » , une initiation à la communication pédagogique.

**Thématiques**

- Alphabétisation, F.L.E.
- Comptabilité, droit
- Divers
- Environnement, santé
- français
- Informatique
- Langues
- anglais
- Méthodologies
- Techniques diverses
- Formation des adultes
- Vie professionnelle

**TIC : Taux de réussite**

**Ateliers sur le Net**

**F.A.Q. Pédagothèque**

**Ressources pour formateurs**

**Annuaire de téléchargement**

**Guides, cours en ligne...**

**Juris TICE**

**Ressources éducatives**

**Listes pédagogiques de référence**

**Acteurs du réseau**

---

**Autres projets / collaborations**

**Blog, site, etc...**

**Recherches expérimentales**

---

**Mentions**

**Proposer une évaluation**

**Proposer une ressource**

**S'inscrire à la Newsletter**

Avec le soutien de



**BRUXELLES  
FORMATION**





## Rencontre avec ...



Pour aider les formateurs dans leurs pratiques de formation, vous trouverez également des logiciels outils permettant de créer ses propres supports, des documents pédagogiques, des guides méthodologiques, des cours à imprimer, des sites ou portails éducatifs de référence.

Certains didacticiels permettent, à partir d'une structure de base, de créer ses propres exercices. Tiens, c'est une idée : pourquoi ne pas revoir les termes comptables à l'aide d'un mot croisé ? D'autres sont ludiques et on le sait « apprendre en s'amusant est efficace ».

Un espace réservé aux partenaires du réseau leur permet de signaler toute action ou projet en lien avec l'utilisation des TIC en formation. Ils peuvent y présenter leur site, leurs réalisations ainsi que leurs expériences menées sur le terrain.

### **La Pédagothèque, une nouvelle version, plus conviviale et plus simple d'utilisation !**

Cette caverne d'Ali Baba, riche de ressources utiles à la formation continuée des professionnels de l'ISP vient d'être mise à jour et offre plus de fonctionnalités pour le visiteur.

La présentation des ressources sous forme d'onglets vous permettra de naviguer et de repérer l'information cherchée plus

facilement. La recherche dans le répertoire a elle aussi été grandement améliorée. Une petite vidéo a été réalisée pour vous présenter les nouvelles fonctionnalités.



Ainsi, vous disposez de plusieurs possibilités pour mener votre recherche, à partir de la page d'accueil, en consultant un domaine d'apprentissage au choix à gauche de la page ou en utilisant la zone « Recherche » accessible en haut à droite pour introduire un ou plusieurs mots-clés. Le moteur ne prend en compte que les pages où tous les termes précisés apparaissent. Dans les deux cas, vous pourrez soit trier les ressources, soit les filtrer en cochant les pictogrammes.

### **Vous êtes invité à participer !**

Certains ont apprécié un nouveau didacticiel et ils le commentent... Le réseau s'enrichit de ces expériences qui contribuent à diffuser des ressources « estimées » de qualité. Vous aussi, vous pouvez contribuer de différentes manières, soit en ajoutant vos commentaires et en indiquant une note d'appréciation ; soit en proposant une

ressource que vous jugez intéressante. Vous avez des questions ? Un onglet « Questions-réponses » est accessible pour chaque ressource, endéans les 48h, l'équipe du CF2m s'engage à vous répondre. Actuellement, un quart a été évalué ! La Pédagothèque a du pain sur la planche, à bon entendre, soyez le bienvenu... Nous avons besoin de vous.

### **L'accompagnement pédagogique gratuit des formateurs de l'ISP**

Des Ateliers TICE bruxellois sont organisés régulièrement et ont pour objectifs d'épauler les formateurs/trices dans leur démarche de découverte et d'exploitation des ressources numériques et de répondre à des besoins liés à l'utilisation des TICE.

Les ateliers proposés par Fabienne Ernotte en fonction des besoins articulent des Animations et des échanges de pratiques, la résolution de problèmes, des conseils, de l'information et un soutien à la mise en place de projets pédagogiques.

L'équipe de la Pédagothèque et notamment, sa chargée de mission TICE, tente de développer le réseau, d'initier tous ceux qui le désirent à cette pratique virtuelle. Et là, c'est entre quatre yeux que Fabienne Ernotte rencontre des groupes de formateurs, de stagiaires accompagnés de leur formateur pour leur donner le goût, les convaincre du bien fondé d'une telle approche.

La cellule TICE s'adresse aussi aux directeurs de centres de formation ISP pour les inciter à investir dans ce sens. Oui, cela demande des ordinateurs, un système d'exploitation compatible, le câblage Internet, du temps pour mobiliser les formateurs, se former ; faire sauter les résistances qui existent souvent par méconnaissance.

Différents services sont offerts aux associations : des actions spéciales pour les aider dans l'achat, la gestion et la maintenance informatique !

Aujourd'hui, huit ans après sa création, la cellule TICE poursuit sa mission initiale dans le cadre d'une convention du type « recherche-action » avec Bruxelles Formation. Vous pouvez gratuitement faire appel à elle pour :

- Des conseils ou de l'aide sur l'utilisation des TIC dans les actions de formation .
- D'évaluer les besoins en formations spécifiques ou en matériel.
- Des formations courtes et pratiques sur les TIC.
- Un accompagnement au démarrage de projets TIC.
- Un relais vers d'autres structures pour tout autre besoin lié aux TIC.

Les TICE sont stimulantes, valorisantes. Elles peuvent donner un nouveau souffle à un groupe d'apprenants qui prennent confiance en eux. Alors, tentez l'aventure !



## L'économie sociale d'insertion à l'Espace Malibran

Jonathan Lesceux

*Le 15 janvier, plusieurs projets novateurs développés sur le site de l'Espace Malibran étaient présentés en présence de Monsieur Benoît Cerexhe, Ministre de l'économie et de l'emploi. Cet après-midi fut l'occasion de découvrir ce lieu ainsi que Proximité Santé et Service ARPAIJE, deux projets d'économie sociale d'insertion qui y sont implantés.*

L'Espace Malibran héberge une série d'initiatives résolument tournées vers les besoins sociaux des personnes fragilisées et désireuses d'offrir aux bruxellois des services de qualité financièrement accessibles.

Du nom d'une célèbre cantatrice, le site était à l'origine une maternité. Mais à partir des années 80, l'Espace, situé à quelques centaines de mètres de la place Flagey, fut peu à peu reconverti. Actuellement, il est devenu un pôle de développement social important et original qui emploie plus de 400 personnes.



L'Espace Malibran

Cette politique de reconversion fut menée avec la volonté de favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Dans ce cadre, le site accueille un important dispositif d'aide et de soins à domicile (ASD). Cette politique de reconversion a également été menée avec la volonté d'accueillir des services de proximité pour la population locale. D'où la présence de plusieurs initiatives d'économie sociale d'insertion dont il sera plus abondamment question plus loin.

### Quatre projets novateurs

La visite du ministre Benoît Cerexhe, en charge de l'économie sociale, a commencé par une présentation de quatre projets novateurs développés par les associations présentes sur le site :

- Une nouvelle offre de conseils en aides techniques et en aménagement du domicile par des ergothérapeutes, pour des parents d'enfants handicapés ou gravement malades, mise en place par l'ASBL Solival.
- Un projet de transport (taxi social) pour personnes handicapées développé par Proximité Santé dont il sera plus abondamment question dans la suite de ce reportage.
- Une crèche pour enfants valides et handicapés, mise en place par Aide et Soins à Domicile dont l'originalité est d'accueillir des enfants en situation de handicap mental et des enfants sans handicap.

- Et, last but not least, le kit repas équitable et biodégradable lancé par « Service Arpaije ».

Au terme de cette présentation, le ministre a été invité à découvrir chacun des stands de présentation des différents projets. Profitant de ce petit intermède, j'ai eu le plaisir de découvrir les projets développés par Proximité Santé.

### Proximité Santé

Fondée par la FIAS et soutenue à ses débuts par le fonds expérimental en matière de services de proximité, cette ASBL agréée ILDE emploie actuellement 14 personnes. Son objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées pour éviter une mise à la maison de repos prématurée : « *Notre « clientèle » est surtout composée de personnes âgées qui désirent rester le plus longtemps possible chez elles et ne pas se retrouver dans un home* »



→ explique Sébastien Tack, directeur de l'ASBL.

Pour les y aider, « Proximité Santé » développe plusieurs services qui permettent à leurs « clients » de conserver une certaine autonomie :

- Conseils d'une ergothérapeute spécialisée pour aider les personnes à aménager leur domicile.
- Livraison et installation de matériel paramédical (béquilles, chaises roulantes, lève personnes, langes). L'ASBL effectue ainsi près de 3 000 livraisons paramédicales par an.
- Travaux à domicile (ex : petite plomberie, électricité, entretien du jardin).
- Services de taxi social accompagné (ex : accompagner une personnes chez le médecin ou pour aller faire ses courses).



Benoît Cerexhe, Ministre de l'emploi et Sébastien Tack, directeur de Proximité Santé

Par ailleurs, au-delà des services proposés, les travailleurs de Proximité Santé jouent également un rôle social non négligeable : ils ne se limitent pas à faire des livraisons, mais ils passent également du temps à discuter et écouter leurs clients. De la sorte, ils remplissent un peu le rôle que jouait parfois, ou joue encore, le facteur dans certaine région. De plus, étant donné la jeunesse des travailleurs (qui ont presque tous moins de 25 ans), Proximité Santé contribue aussi d'une certaine manière à la construction du dialogue intergénérationnel...



En tant qu'ILDE, ce projet vise aussi à promouvoir l'insertion socioprofessionnelle puisque 60%

des postes sont occupés par des travailleurs motivés mais défavorisés et/ou difficile à placer. Le but de l'ASBL est de leur permettre d'apprendre les métiers de chauffeur-livreur, assistant administratif, assistant de stock « *Pour le métier de chauffeur par exemple, après un an chez nous, nos travailleurs chargés des livraisons sont directement employables : ils connaissent parfaitement la Région bruxelloise et sont habitués aux aspects administratifs de ce genre de travail, comme la préparation des tournées ou l'utilisation de bons de livraison* ». Et cela semble fonctionner puisque Sébastien Tack donne l'exemple d'un ancien travailleur qui s'est mis à son propre compte en devenant livreur indépendant par la suite. Au-delà de la formation proprement technique au métier, notre interlocuteur souligne également que passer une année dans une entreprise, c'est aussi apprendre ou réapprendre les habitudes de travail « *Arriver à l'heure, respecter des consignes, s'intégrer dans une équipe...* ». Choses qui sont sans doute fondamentales pour des gens qui n'ont parfois jamais travaillé de leur vie. À ce niveau, Sébastien Tack souligne qu'à la grande différence des entreprises du circuit traditionnel, « *les entreprises d'économie sociale peuvent se permettre de recadrer plusieurs fois des travailleurs dans une logique d'apprentissage, là où d'autres entreprises licencieraient directement* ».

### L'ILDE D'ARPAIJE inaugure un nouveau projet

Cette après-midi, déjà passionnante, s'est conclue par la présentation du nouveau projet d'ARPAIJE, un kit repas équitable et biodégradable réalisée par Service ARPAIJE.

Installée depuis janvier 2008 à l'Espace Malibrans, ARPAIJE asbl accueille en formation 30 à 35 demandeurs d'emploi dans le cadre de ses activités en tant qu'AFT et organise plus de 26 000 heures de formation par an dans le domaine de la restauration (cuisine et salle), de service traiteur et de cuisine pour collectivités. Plus récemment, ARPAIJE a développé un projet d'économie sociale (ILDE) appelé Service ARPAIJE qui emploie quatre travailleurs.

L'originalité de ce projet est d'associer étroitement commerce équitable, économie sociale et respect de l'environnement. En effet, la cafétéria (située à l'espace Malibrans) et le service catering, gérés par cette ILDE, privilégient les produits issus du commerce équitable dans les plats et des boissons qu'ils proposent. À ce sujet, George Bernaerts explique « *La question de la justice sociale doit être abordée de manière globale : ça n'a pas de sens de créer du boulot ici sur le dos de gens exploités dans le*



→ *Sud. C'est pratiquement inhérent à la logique de l'économie sociale que d'intégrer des aspects éthiques comme le commerce équitable* ». Et c'est exactement dans cette optique qu'a été développé le nouveau produit de Service ARPALJE : un kit repas équitable et biodégradable présenté à l'occasion de la visite du Ministre.



Benoît Cerexhe, Ministre de l'emploi et Georges Bernaerts, directeur d'Arpajje

### Un projet mûrement réfléchi

À ses débuts, insuffisamment défini et trop lié au potentiel interne du centre d'entreprise Dansaert avec lequel les relations difficiles se sont muées en réel conflit, le projet d'ILDE avait du mal à démarrer.

Néanmoins, l'horizon s'est rapidement éclairci avec le déménagement de l'ILDE à l'espace Malibrant en janvier 2008.

Ce changement d'atmosphère a posé les bases d'une redéfinition du projet. Menée avec l'aide de consultants (de Syneco principalement), cette réflexion répondait à trois volontés :

- Développer un projet novateur et ouvert à une nouvelle clientèle tout en s'articulant intelligemment avec le projet déjà existant de formation par le travail dans le domaine de l'horeca.
- Développer au maximum des synergies avec d'autres acteurs du site Malibrant « Comme par exemple, rationaliser les transports en collaborant avec d'autres partenaires comme Proximité Santé dont une quinzaine de véhicules sillonnent Bruxelles tous les jours ».
- Intégrer aux aspects économie sociale et commerce équitable du projet, une dimension environnementale « Ce n'est pas une cerise sur le gâteau, mais le constat qu'on ne peut pas aujourd'hui raisonnablement penser un nouveau projet à Bruxelles sans y intégrer une dimension environnementale ».

### Le nouveau produit : un kit repas équitable et biodégradable

Au final, le produit présenté vaut définitivement le coup d'œil et suscite même l'admiration du Ministre (en campagne) qui le qualifie de « *Produit*

*phare, innovateur, d'avenir et d'actualité* ».

Cette fameuse boîte renferme un kit repas tout en un composé d'une boisson, d'un plat principal et d'un dessert ainsi que de la vaisselle nécessaire à les consommer. Le produit est pensé pour être proposé lors de réunions de travail. Il cible des entreprises, des assemblées parlementaires, des colloques, des ministères... qui ont besoin de repas de qualité ne nécessitant aucune préparation.



Kit repas équitable et biodégradable de Service Arpajje

Une grande partie des produits utilisés (riz, quinoa, mangue, banane, chocolat...) sont issus du commerce équitable tandis que « *la vaisselle* » est entièrement biodégradable et la boîte est fabriquée en carton recyclé labellisé FSC.

Enfin, on ne manquera pas de souligner le caractère pédagogique et convivial de cette boîte ! En effet, plus qu'un moyen

de transport, elle est également un outil de communication. Une fois dépliée, elle se transforme en set de table illustré par les CV des cuisiniers, des recettes et surtout l'explication de la démarche se « cachant » derrière le repas qui est en train d'être savouré.

Pour conclure, une après-midi pleine de découverte et de projets qui veulent aller de l'avant tout en gardant les pieds sur terre afin de répondre aux problèmes concrets de notre Région.



Allo, Bruxelles? Allo, la terre?

## Aux tartes du potager schaerbeekois

Charles-Otto Frèze

Il est des coïncidences parfois déroutantes. C'est en effet le 19 décembre 2008 qu'un certain YsL a quitté ses fonctions, tout comme une certaine SeB. Mais là s'arrête la similitude. Précisons tout de suite que le premier n'a aucun lien avec le créateur français de luxe à l'acronyme homonyme. Il a néanmoins été prié de partir pour avoir voulu être mis au parfum des réflexions de certains magistrats, dans une affaire entre l'employeur qu'il représentait et un célèbre établissement financier.

La seconde a quitté sa place au bénéfice de l'âge, ce type d'expression étant désormais admis depuis l'application de l'égalité de genre, de manière transversale, dans tous les projets subventionnés par le Fonds social européen (FSE). Si le premier (qui ne l'est plus que dans mon texte) ne servait

en guise d'argumentation que des paraphrases d'idées générales et consensuelles, la seconde a su démontrer son habileté dans la rédaction de notes construites, argumentées, compréhensibles et malgré tout synthétiques.

Si le premier s'est montré piètre négociateur, la seconde s'est avérée fin stratège lors des discussions budgétaires ou institutionnelles avec les pouvoirs publics ou avec ses partenaires-concurrents associatifs.

Si le premier se bornait aveuglément à tenter d'appliquer purement et simplement son programme, la seconde savait faire preuve d'une grande capacité d'écoute et d'empathie. Elle n'a jamais été de celles et ceux qui vendent leur soupe. Au contraire, elle était disposée à reconnaître auprès de ses



Suzanne Beer, secrétaire générale de la FeBISP de 2001 à 2008

interlocuteurs qu'il pouvait y avoir un cheveu dans la sienne, sans bien sûr cracher dedans, car elle avait ce sens de l'éthique professionnelle. En somme, tout les différencie. Et leur reconversion est là pour appuyer cet état de fait indéniable. Nous pouvons raisonnablement pressentir que

YsL n'est plus actuellement en odeur de sainteté après s'être fait « tailler un costume » par ses pairs pour son impair. Habillé pour l'hiver, il a entamé sa traversée du désert, sans escale médiatique réussie jusqu'à présent. Dans sa sombre histoire de cuisine interne, YsL a bien tenté de

refiler la patate chaude à des seconds couteaux et des petits mitrons. Mais cette fois-ci, il y avait des yeux dans le bouillon pour regarder en face la réalité crue.

SeB a, en revanche, un agenda encore très rempli. Elle continue à donner de la voix sans fausse note. Elle multiplie les séjours dans sa demeure méridionale d'Outre-Quévrain. Elle en rapporte d'ailleurs aromates et condiments, recettes et imagination pour faire chanter les papilles gustatives de son cercle familial et de son réseau d'amis. Car les talents maraîchers et culinaires de SeB ne sont plus à démontrer. Sur son lopin de terre bruxellois, suivant en cela la maxime voltairienne, elle cultive son jardin. Et quel jardin ! Elle a maîtrisé l'art du Bio en cultivant les grosses légumes du Parti (chères à Sartre), les pommes

d'Adam mais pas celles de discorde, les poires pour la soif, les raisins de la colère, les cerises sur les gâteaux, les pêches d'enfer, les oranges bleues et les concombres masqués.

Et donc je fais le rêve qu'un jour je puisse lire, écrit en lettres vertes au fronton d'une échoppe bruxelloise : « Aux tartes du potager schaerbeekois ». Une échoppe devant laquelle votre odorat s'émoustillera au contact des effluves alléchantes de tartes et autres mets délicats. Une échoppe dans laquelle je me régalerai de ces pâtes croustillantes et dorées, de ces légumes mûrs et gorgés de fraîcheur, de ces mariages gustatifs innovants et ingénieux. Parce que, vous l'aurez compris : tout ce qu'elle fait, SeB... c'est bien !



## Le coin de l'employeur

### En 2009, on se forme ... bien plus qu'une résolution de l'an neuf, tout un programme !

L'année nouvelle emporte toujours son lot de bonnes résolutions. Les grandes, les modestes, celles qui donnent bonne conscience, les anciennes refaçonnées. Bref, tout un tas de bonnes idées qui ne demandent plus qu'à être exploitées pour changer de tiroir. Peut-être en est-il ainsi dans votre rapport à la formation continuée. Sachez, travailleurs de l'ISP, que le Fonds de la Formation Continuée des travailleurs de l'ISP bruxelloise (FFISP) s'occupe de vous ! Rappelons que le Fonds est alimenté par une dotation annuelle à hauteur de 1% de la masse salariale prévisionnelle de l'ensemble des travailleurs affectés aux actions ISP dans les associations. La mise en oeuvre de ces moyens confère au secteur la possibilité de poursuivre une politique de formation continuée. Le Fonds est administré partairement par un Comité de gestion composé de représentants patronaux et syndicaux qui décident, ensemble, des formations qui seront financées et mises en oeuvre pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins identifiés dans les asbl. À l'aube de cette nouvelle année, le Comité de gestion du Fonds a pris l'initiative de poursuivre trois axes directeurs :

- **Le soutien à des projets individuels de formations certifiantes** : dans le souci d'une professionnalisation constante, il

s'agit d'encourager et faciliter l'engagement individuel des travailleurs dans des cursus de formation en lien avec les activités du secteur et qui débouchent sur une certification. Une liste des formations diplômantes est établie pour lesquelles le Fonds peut prendre en charge le paiement du droit d'inscription et procédera à l'octroi d'une bourse d'étude.

- **La mise à disposition d'une enveloppe individuelle attribuée par association** : Chaque travailleur d'une association peut donc exprimer une demande spécifique dans le cadre d'un plan de formation négocié au sein de l'équipe de travail. Les actions prises en charge doivent viser à la maîtrise d'outils nécessaires à l'accomplissement des tâches, l'acquisition de connaissances techniques ou d'éléments de contexte en vue de la réactualisation des connaissances, de leur spécialisation ou leur perfectionnement.
- **La mise en place de formations sectorielles transversales organisées par les différents prestataires.**

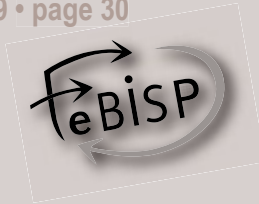
Les folders de présentation des différentes formations transversales sont disponibles sur le site de la FeBISP

[www.febisp.be](http://www.febisp.be)

### Examinons de plus près l'offre de formation transversale proposée en 2009

- **Analyse comptable et budgétaire** : Cette formation vise à améliorer la compréhension des comptes de bilan et de résultats afin d'élaborer un budget annuel. Le module de renforcement sera consacré à la confrontation de situations réelles aux perspectives budgétaires élaborées en vue d'assurer une bonne compréhension des mécanismes comptables permettant une lecture et une analyse approfondies des comptes de bilan et de résultats.
  - **Journées thématiques de réflexion, d'échange et d'analyse de pratiques** : Les thèmes abordés sont : le plan d'accompagnement des chômeurs, l'emploi en Région bruxelloise et l'économie sociale comme réponse pour la mise à l'emploi des publics peu qualifiés, la santé mentale des personnes sans emploi.
  - **Evaluation des compétences sociales du public accompagné** : La formation vise à traduire en termes opérationnels les compétences sociales, de sorte qu'elles soient constructibles et transmissibles aux stagiaires.
  - **Développement des compétences en leadership** : La formation a pour objectif
- de permettre aux responsables d'équipe d'amener leurs collaborateurs à s'impliquer dans le projet de l'institution.
- **Développement des compétences d'évaluation** : Mise en oeuvre dans le cadre des valeurs, missions et objectifs de l'institution, l'évaluation nécessite des outils et s'intègre dans un cadre plus large de gestion des ressources humaines.
  - **Supervision** : Basée sur le partage d'expériences, la supervision vise la prise de distance et l'analyse des positions vécues par les responsables d'équipe.
  - **Accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile** : L'objectif de ce module de formation est de permettre aux conseillers en insertion de préciser ou rafraîchir les connaissances relatives à l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile usagers des services des Missions Locales en situation instable et/ou précaire.
  - **Approche par compétences** : Ce module présente la démarche et permettra d'en apprécier la cohérence tout en laissant aux participants la liberté de poursuivre la démarche dans leur association dans le respect de leur autonomie méthodologique.

## Réseautage



### Pétition pour une régularisation juste des sans-papiers

Lancée par le CIRÉ (Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Etrangers), cette pétition vise à rappeler au Premier Ministre, à la Ministre de la politique d'asile et de migration mais aussi à l'ensemble des membres du gouvernement les engagements qu'ils ont pris dans l'accord de gouvernement de mars 2008 : régler la question de la régularisation des sans-papiers. Mais à ce jour, malgré les déclarations dans les médias, aucun critère de régularisation n'a été publié.



La pétition du Ciré

En signant cette pétition et en portant le badge en vente au prix de 50 cents auprès des associations membres du CIRÉ ou du Forum Asile et Migrations, vous montrez votre indignation par rapport à l'attitude du gouvernement dans ce dossier et vous réclamez la mise en place de critères clairs pour la régularisation des sans-papiers avec notamment la prise en compte de l'ancrage local durable.

Contact :

**CIRÉ**

Rue du Vivier, 80/82  
1050 Bruxelles  
tél: 02 629 77 10  
www.cire.irisnet.be

### Inauguration de l'Espace Public Numérique de Saint-Josse

Après plusieurs années de gestation, l'Espace Public Numérique de Saint-Josse a été officiellement inauguré ce mardi 3 mars. Situé au numéro 1b de la rue de Mérinos, cet espace a pour but de lutter contre la fracture numérique. Il accueille une trentaine

d'ordinateurs mis à la disposition du public pour la très modique et symbolique somme de 1 euro par mois. Financé par la commune de Saint-Josse, cet EPN (pour Espace Public Numérique) a été mis en place par FOBAGRA, ILDE dont l'objectif est de lutter contre le fossé numérique tout en permettant à des demandeurs d'emploi peu qualifiés d'obtenir une expérience IT. Dans cette optique, les travailleurs de l'ILDE assurent également l'accueil et l'assistance du public de l'EPN tennodois ainsi que des formations de base en informatique. On notera également qu'il est possible d'utiliser des logiciels classiques de la suite microsoft mais également de nombreux logiciels open-source sur tous les ordinateurs mis à disposition. Enfin, il faut souligner que l'EPN de Saint-Josse a été initié à l'origine par le collectif Sapiens, un groupe de citoyens Tennodois qui voulaient créer un espace propice au développement des initiatives locales. Actuellement, des projets issus des habitants du quartier comme un projet de web-tv locale ou des activités de promotion des logiciels libres sont également hébergés rue de Mérinos.

### Etats généraux de la société civile

Les Etats généraux de Bruxelles représentent une mobilisation sans précédent de la société civile bruxelloise qui s'est regroupée en une vaste plate-forme. Il s'agit d'un processus de concertation, réflexion et débat public, couvrant six mois et associant plus de 100 scientifiques et plus d'un millier d'associations, de fédérations et de groupements divers. De janvier à avril 2009, 16 conférences-débats sont organisées pour réfléchir aux défis auxquels fait face notre Région et examiner les options politiques qui s'en dégagent. Dans ce cadre, le 2 février dernier, une conférence-débat consacrée à l'emploi et les activités, posait la question de savoir si Bruxelles pouvait développer des emplois pour tous ? Au delà des constats et des statistiques du chômage, plusieurs idées se sont dégagées de cette rencontre. La taxation des zones en périphérie de Bruxelles via, par exemple, un péage à l'entrée de Bruxelles fut plusieurs fois évoquée par le Professeur Vandermotten. Selon lui, les

communes de la périphérie profitent du moteur économique qu'est la Région bruxelloise sans contribuer à son développement d'où l'idée de les taxer. Un autre élément avancé par un représentant de Tracé Brussel est la possibilité de régionaliser l'enseignement dont la qualité est régulièrement remise en cause.

Programme et comptes rendus

[www.etatsgenerauxdebruxelles.be](http://www.etatsgenerauxdebruxelles.be)

### L'UFENM change de nom

A l'occasion de son 10<sup>ème</sup> anniversaire, fêté le 10 novembre dernier, l'Union Francophone des Entreprises Non Marchandes (UFENM) s'est offert un nouveau nom : UNIPSO pour Union des entreprises à profit social.

Contact :

**UNIPSO**

Avenue Reine Astrid, 7  
1440 Wauthier-Braine  
tél: 02/367.23.90  
www.unipso.be

### La CENM change de nom et d'adresse

La CENM a également changé de nom pour devenir UNISOC (qui signifie également Union des entreprises à profit social). Leur adresse change aussi.

Contact :

**UNISOC**

Rue Colonel Bourg, 122  
1140 Bruxelles  
Tél.: 02/739.10.72  
www.unisoc.be

### La CBENM-BCSPO change d'adresse

Et comme on dit jamais deux sans trois... , à défaut de changer de nom, la CBENM, change quand même d'adresse.

Contact :

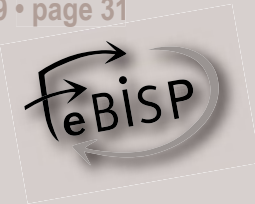
**C.B.E.N.M**

Rue des Guildes, 9-11  
1000 Bruxelles  
Tél.: 02/233.54.79  
www.cbem-bcspo.be



Terme québécois qui signifie mettre en réseau !

## Réseautage



### FOBAGRA a déménagé

Pour terminer ce long chapitre changements d'adresse, notons également le déménagement et changement de numéro de téléphone de FOBAGRA.

Contact :

### FOBAGRA

Quai aux pierres de taille, 34  
1000 Bruxelles  
Tél : 02/219.69.16  
Fax : 02/330.38.01  
<http://www.fobagra.net/>

### Le Maribel social a soufflé ses 10 bougies

Le principe du Maribel social est connu : un fonds sectoriel voué à la création d'emplois supplémentaires financés grâce à un prélèvement de cotisation ONSS. Le but ? Réduire la pénibilité du travail, augmenter la qualité et amplifier les services vers les bénéficiaires en créant de nouveaux emplois. La répartition et la gestion des emplois ainsi créés, est confiée aux partenaires sociaux. Dès 1981, le principe était instauré dans le secteur marchand. Le petit poucet non marchand a du

attendre 1998 pour la création des premiers emplois. Après l'euphorie de la concrétisation, le Maribel social a connu plusieurs phases de stagnation dont celle de la non révision de la dotation depuis 2005 ou le cadrage stricte de la gestion.



La réception du Maribel social

En 10 ans, plus de 20 000 emplois furent créés mais ces nouveaux emplois sont trop faiblement financés eu égard à l'augmentation des coûts salariaux. Deux chiffres simples mais éloquentes : 7,6% d'augmentation de la dotation contre 11% à 26% d'augmentation du coût salarial selon les secteurs ! La cérémonie jubilaire fut haute

en couleurs, relevée de discours ministériels prometteurs, honorée par la présence de gestionnaires actifs dans les fonds sous les notes harmonieuses de l'orchestre national du Vetex. Il n'en reste pas moins le regard lucide pour ne pas dire amer des protagonistes : la volonté de poursuivre une logique bénéfique pour la professionnalisation des secteurs non marchands passe par une administration simplifiée, un financement correct et évolutif, une concertation entre partenaires sociaux oeuvrant sur le terrain et décideurs politiques.

### Le rapport d'activités de la COCOF fait peau neuve

Dans un souci de simplification administrative, la COCOF et Actiris ont entrepris un travail de rationalisation de l'information visant à la mise en commun de leurs rapports d'activités annuels. Ce travail mis à l'essai en 2009 devrait aboutir en 2010. Le but annoncé est clair : éviter la redondance entre les différentes demandes administratives et réutiliser les informations déjà existantes. À l'heure actuelle,

un fichier regroupant les frais de personnel annuels est mis en test chez trois OISP. La COCOF a cependant pris les devants en proposant à tous les opérateurs une version simplifiée du projet pour la justification des dépenses exposées en 2008. Nombreux étaient les opérateurs présents en pluvieuse matinée de janvier pour s'assurer qu'il s'agissait bien d'une réelle voie vers la simplification. Si la détermination de l'administration de s'y engager est démontrée, le chemin reste encore long avant d'en franchir toutes les embûches et notamment, celles de rencontrer les innombrables situations particulières des opérateurs. Le ton sonne juste et il reste à espérer que les contraintes de l'administration puissent rencontrer le vécu des opérateurs. Mais l'appel est lancé et le voeu fervent : « I have a dream ... » celui d'un rapport annuel entièrement commun Actiris-COCOF.

Formulaires disponibles sur :

[www.cocof.irisnet.be](http://www.cocof.irisnet.be)

### Colloque sur les 20 ans de la Région de Bruxelles-Capitale

Intitulé « Bruxelles à venir », le colloque qui s'est tenu les 27 et 28 janvier pour les 20 ans de la Région de Bruxelles-Capitale, avait pour ambition d'aborder le futur de la Région de Bruxelles-Capitale en tant qu'entité régionale.



Jean-Claude Daoust

Le seul atelier consacré à la question de l'emploi avait pour thème « la compétitivité et le chômage » et comme orateur, Jean-Claude Daoust (un des vice-présidents de la FEB). Sans surprise, il fut plus question de compétitivité que du chômage dans l'exposé basé sur une étude menée par les principales organisations patronales du pays.

Le propos, certes intéressant, s'est limité à examiner la Région de Bruxelles comme une entreprise à la recherche de nouveaux potentiels de développement économiques. À ce niveau, quelques idées parfois surprenantes ont été émises comme la possibilité d'accueillir un nouvel organe européen de régulation des banques (si il était amené à être créé), le développement de centres commerciaux attractifs dans la Capitale ou encore le développement du secteur des soins de santé à Bruxelles via l'attraction de patients étrangers... Mais comme le souligne l'étude susmentionnée, la Région bruxelloise est déjà économiquement performante et évolue vers une forme de croissance sans création d'emplois (même si avec la crise qui s'annonce, il n'y aura sans doute pas de croissance du tout). C'est pourquoi, on peut légitimement se demander si ce genre de stratégie réussira à lutter contre le chômage, « véritable bombe sur laquelle est assise Bruxelles », pour employer les termes de la présidente du comité de gestion d'Actiris qui modérait le débat pour l'occasion.



Terme québécois qui signifie mettre en réseau !

## 30 avril : Journée d'étude 2009 de la FeBISP « Les jeunes Bruxellois au Kaléidoscope »

### Thème

La prochaine journée d'étude de la FeBISP sera consacrée à un sujet d'avenir : les jeunes ! Intitulée « Les jeunes Bruxellois au Kaléidoscope », cette journée ne se contentera pas d'aborder les jeunes du seul point de vue de l'insertion socioprofessionnelle ! Au contraire, elle tentera d'appréhender ce public sous tous les angles au travers des témoignages d'intervenants d'horizons divers afin de dresser un panorama global de la jeunesse bruxelloise.

### Au programme

- Projection d'un extrait du film « L'école de la Providence » de Gérard Prézsov.
- L'enseignement à Bruxelles.
- Les cartes mentales des jeunes bruxellois.
- Les Jeunes, leur place dans la société (expression, culture, projets ?).
- Les caractéristiques « ethniques » des jeunes à Bruxelles.
- Les jeunes et le travail.
- L'évolution des droits et obligations des jeunes dans la société.
- Qu'est-ce que les politiques d'emploi offrent aux jeunes.

### Intervenants\*

Donat Carlier, Secrétaire de la Commission consultative Formation Enseignement Emploi ; Madeleine Guyot, Directrice de l'asbl Samarcande ; Geoffroy Carly, Vice-président du Conseil de la jeunesse (CJEF) ; Andrea Rea, Professeur, sociologue ULB ; Patricia Vendramin, Professeur, sociologue FTU ; Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant ; Eric Buysens ; Myriam Gérard ; Philippe Vandenaabeele ; Nordine Boulhamoum, Co-directeur de la Mission Locale de Forest.

\*en date du 13 mars

### Modalités d'inscription

Inscription obligatoire pour le 20 avril au plus tard. Envoyez vos nom et prénom ainsi que le nom de votre organisation à [secretariat@febisp.be](mailto:secretariat@febisp.be).

Les frais de participation à la journée s'élèvent à 10 euros (comprend le repas de midi) et doivent être payés sur place le jour même.

## Merci aux remplaçants

Merci à Vincianne Audain et à Benjamin Wibrin qui ont assuré avec brio les remplacements temporaires de Delphine Libert et Delphine Huybrecht pour cause de maternité. Nous leur souhaitons une très bonne continuation.



Vincianne Audain



Benjamin Wibrin

# L'insertion N°80

Le prochain numéro de notre magazine L'insertion sera consacré au rapport d'activités de la FeBISP et sortira dans le courant du mois de juin 2009.

## L'@insertion n° 39

Le prochain numéro de L'@insertion sortira en avril 2009. Si vous ne le recevez pas encore, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse : [secretariat@febisp.be](mailto:secretariat@febisp.be)

## Offres d'emploi

Consultez les dernières offres d'emploi sur notre site [www.febisp.be](http://www.febisp.be)



Le Cinquantenaire à Bruxelles